



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 JANVIER 2014

VILLE D'ANTIBES

Département des Alpes-Maritimes

*Unité Conseil municipal
AC/SM/*

PROCES-VERBAL

(En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

Le VENDREDI 31 JANVIER 2014 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

MONSIEUR LE MAIRE :

On va démarrer le Conseil et puis vous ferez la présentation à l'occasion de la délibération sur le pôle d'échanges. Ça vous laisse quelques dizaines de minutes et ça vous permettra d'arriver...

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Georges ROUX à M. Jacques GENTE, Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI, Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET, M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jacques BARBERIS, M. Jonathan GENSBURGER

Présents : 40 / procurations : 5 / absent : 4

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DU 15 NOVEMBRE ET DU 20 DECEMBRE 2013 - PROCES VERBAUX - ADOPTION

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques particulières ? Il n'y en a pas. Personne n'est contre, ni s'abstient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire

La Gauche et l'Écologie et PS et les Verts.

La Gauche et l'Écologie. Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Tout d'abord, un petit mot sur l'arrêté n°10. La Commune d'Antibes intervient dans la cession d'un bail commercial, place du Safranier. C'est normal car c'est dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, et donc elle utilise son droit de préemption. Mais juste une question : la nullité de cette cession de bail est-elle purement administrative ou parce que vous ne souhaitez pas l'installation d'une supérette dans ce quartier ? Parce qu'en effet, ce style de commerce dans ce quartier n'existe pas. Alors simplement la question : pourquoi la cession de bail est annulée ?

Pour l'arrêté n°12, quelques mots au sujet de cet arrêté concernant la Mission Locale Antipolis. Le choix est qu'elle s'installe à l'Espace Saint-Claude. Mais cette structure concernant l'emploi et l'économie doit être un service public de proximité particulièrement facile d'accès vu la situation actuelle de l'emploi. En effet, cette semaine on nous annonce un secteur en grande difficulté, le BTP, qui a perdu 900 emplois dans les Alpes-Maritimes en 2013. On apprend la même semaine que le nombre de chômeurs dans le 06 a augmenté de 10,4% en 2013. C'est presque le double de l'augmentation moyenne en France. Et sur la CASA, les chiffres de la Maison de l'Emploi ne sont pas meilleurs puisque c'est une augmentation de 9,8% d'octobre 2012 à octobre 2013. Dans ce même document, on nous annonce aussi que les emplois concernant l'économie sociale et solidaire sur la CASA sont très en dessous des capacités du territoire.

Ce triste bilan économique de notre territoire montre bien la nécessité de multiplier l'accès à la Mission Locale Antipolis, qui ne doit pas se contenter d'un bureau à l'Espace Saint-Claude, mais pourquoi pas aussi à l'Espace Jeunesse boulevard Foch et un espace à Juan-les-Pins ?

Au sujet du marché 13F051, ce marché concerne l'acquisition de matériel de scène pour la salle omnisports pour la valeur de 92 824 euros. Pourquoi payons-nous ce matériel alors que vous avez délégué la gestion de la salle à Vert Marine ?

Et une dernière remarque au sujet des avenants. Dans ce rapport, on trouve encore deux avenants à la société Eiffage TP Méditerranée au sujet du bassin de rétention de Saint-Claude. Le montant de ces deux avenants est aujourd'hui d'environ 300 000 euros. Pour terminer plus positivement ce dossier fou, allons jusqu'au recouvrement de ce bassin et la construction d'un plateau multisports pour les jeunes du quartier.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Nous, c'est sur la décision sur les équipements sportifs municipaux. Nous disposons des éléments en ce qui concerne les utilisations par des associations des équipements sportifs communaux, mais pas en ce qui concerne les utilisations purement commerciales. La formulation des « personnes non licenciées du club » n'est pas précise et peut ouvrir la porte à des abus. Lorsqu'il s'agit d'une utilisation commerciale, quelle tarification est appliquée ?

En ce qui concerne les distributeurs automatiques de boissons, nous avons régulièrement des marchés. Les marchés sont passés établissement par établissement. Un marché global serait peut-être plus intéressant pour la Commune. Une réflexion est-elle menée pour aller dans ce sens ? Merci.

Monsieur le Maire

Concernant la décision n°10, On l'a bien compris. On n'a pas pu préempter puisqu'il n'y a pas eu de démarche qui nous a permis de le faire. Dès l'instant où, comme vous l'avez dit, on est dans un périmètre de sauvegarde, il est normal qu'on demande l'annulation de la procédure et que si la procédure se renouvelle, et de manière normale, qu'on convoque la personne. Moi, je n'ai rien contre aucune forme de commerce et les commerces de ce type sont possibles dans la Vieille Ville et classés par les Commissions en n°3. C'est culturel, animation et activité commerciale. Donc, il n'y a pas d'*a priori* contre une activité commerciale. C'est simplement une procédure qui n'est pas respectée et donc on attaque en nullité la vente d'une activité commerciale sans qu'on ait eu la capacité de préempter le bail. Ça, c'est clair.

Vous avez fait une longue digression sur la crise économique. Personne ne la nie. En tout cas, la majorité municipale ne l'a pas niée, ni avant 2012, ni après 2012. C'est bien que tout le monde se rende compte aujourd'hui, dans le monde politique, il y a une crise qui frappe durement l'ensemble de nos pays. Quand je dis « de nos pays », c'est plus large que la France. Cette crise internationale amène une situation dramatique dans notre pays. Cette situation dramatique, je n'y reviendrai pas. C'est une désindustrialisation qui est massive en même temps qu'un certain nombre d'activités qui sont pourvoyeuses d'emplois dans notre territoire, et en particulier le BTP, qui sont en difficulté. Je vous ferai remarquer que pour une Mission Locale, il vaut mieux qu'elle soit plutôt dans la partie nord d'Antibes parce que c'est là qu'il y a le maximum de population. Mais anticipant les mêmes réflexions que vous, on a décidé, dans le cadre de la mutualisation entre la CASA et la Ville d'Antibes, à ce qu'il y ait une antenne au Bureau d'Information Jeunesse à Foch pour qu'au cœur d'Antibes, il y ait aussi une antenne de la Mission Locale. C'est une Mission Locale qui est très performante puisqu'elle reçoit un grand nombre de jeunes, à la fois pour leur permettre de se loger, de trouver de l'apprentissage et de trouver de l'emploi. Donc sur ce plan-là, effectivement, c'est une démarche qu'il faut que nous accentuions dans le domaine de la proximité.

En ce qui concerne le matériel de scène, la réflexion que nous avons eue, c'est que nous ne voulions pas donner – et je pense que vous serez d'accord avec nous – une délégation de service public qui soit trop longue et qui puisse s'amortir sur des investissements. Or vous le savez, une délégation de service public s'amortit sur l'importance de l'investissement. Dans « Azurarena Antibes », vous le savez, il y a trois activités.

Il y a une activité qui s'est mise en place immédiatement, c'est bien entendu l'activité sportive du basket. Il y en a une deuxième qui sont les activités que programme la Ville d'Antibes au travers de son milieu associatif ou à son initiative. Je citerai la « Nuit des Arts Martiaux ». Et puis il y a des activités, qui sont des activités qu'on va qualifier de show-biz ou de manifestations sportives attractives, et qui sont à la charge de Vert Marine.

Sur la première, on a vu que la salle est suffisamment équipée pour faire des matchs de basket, de hand ou autres. Sur la configuration qui incombe à la Ville et qui incombe à Vert Marine, il aurait fallu faire une séparation dans l'amortissement entre ce qui revient à l'un et ce qui revient à l'autre. Je rappelle que près de 300 jours sont donnés à la Ville d'Antibes pour y faire les manifestations qu'elle souhaite, et que ce soient des

manifestations de trampoline, de sports de combat ou autres. C'est la raison pour laquelle on a préféré sortir l'investissement et avoir une durée courte de fonctionnement. Les Harlem Globetrotters, le Catch, Zaz, Earth Wind and Fire Experience, le spectacle de Blanche-Neige, sont programmés et qui ne sont pas encore signés mais qui doivent intervenir.

Dans le cadre de cette délégation de service public, je rappellerai simplement qu'aujourd'hui elle coûte 233 000 euros à la Ville d'Antibes dans le cadre des flux financiers, dont près de 150 000 euros concernent uniquement le chauffage, l'eau, l'électricité, les usages et la lumière - ce qui veut dire qu'on a une gestion de la salle par le délégataire qui est à un prix très faible. Et comme on a mis un indice sur les revenus qui sont produits par les activités de spectacles qui seront possibles grâce aux aménagements scéniques que l'on envisage, à ce moment-là on a, à la fin de la concession, un bénéfice annuel de 144 000 euros. C'est dire que par rapport à la gestion privée antérieure et la prévision qui avait été faite à partir des services, c'est 4 millions d'euros qui sont économisés en faisant ce type de gestion.

Donc la réponse, c'est plus simple ; c'est oui, on est en délégation de service public, on n'a pas voulu une durée longue, on a préféré donc prendre en charge les investissements qui nous serviront puisque 300 jours par an la Ville est dépositaire de l'activité qui peut s'y produire, et enfin ça permet d'avoir une redevance qui est moins importante à verser au délégataire et ça permet d'avoir une durée plus courte.

Ensuite, vous m'avez posé une question...

Mme DUMAS

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

Monsieur le Maire

Oui, pourquoi ne pas être fou ?! Et la Tour Eiffel par-dessus, non, ça ne vous dit pas ?! Parce qu'on est dans la petite période démagogique, là. Je sens que vous avez une grande capacité à faire des propositions de ce type : pourquoi pas couvrir ? Et pourquoi pas, etc. ?

La couverture a été étudiée initialement et pose effectivement un double problème. Le problème bien sûr, c'est la sécurité des gens qui vont aller au-dessus. Et le deuxième, c'est le fait que ou bien on végétalise, ou bien on couvre. Mais généralement, on ne couvre pas une zone végétalisée. Ensuite, c'est que le prix était multiplié par quatre. Donc fallait-il faire un bassin de rétention ou un plateau sportif compris entre des immeubles et une route ? Il paraissait plus logique de faire un bassin de rétention.

Pour revenir à la vraie question, qui est celle qui consiste à dire : « Pourquoi vous prenez un avenant ? », je vous rappelle l'histoire assez compliquée, je le reconnais, du bassin de rétention, où il y a un conflit entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre prescrivant un certain nombre d'équipements à faire, le maître d'ouvrage refusant de les faire et réclamant à la Ville des indemnités parce qu'elle n'avait pas l'intention de les faire. Ceci est un contentieux sur lequel la Ville n'a rien payé. Elle a imposé, sous peine de poursuites judiciaires et de changement de délégataire, la terminaison du bassin de rétention. Et je dois au passage, rappeler à l'ensemble de nos concitoyens que bien sûr, chacun d'entre nous a pu avoir sa cave inondée. Je vous prie de croire que si dans le Laval il n'y avait pas eu un bassin de rétention, on aurait eu quelques petits problèmes comme on a connu il y a quelques années.

Je reviens à ce bassin de rétention en disant qu'il y a une seule chose que la Ville avait acceptée dès le début, c'était la découverte d'une colline polluée et qui entraînait évidemment un surplus de coût. On l'a fait estimer par les experts, on l'a fait estimer par la Ville. C'est donc cet avenant-là qui est concerné. Je dirai que cet avenant nous a permis justement d'aller en justice et de permettre de dire : les avenants qui sont impondérables, on est prêts à les payer. Ce qui est extrêmement fantaisiste de la part d'Eiffage, à ce moment-là, on ne le paiera pas et par contre on impose qu'on termine le bassin de rétention sous peine de poursuites pénales dès l'instant où on aurait pu avoir une atteinte aux personnes et aux biens qui aurait été de la

responsabilité du maître d'œuvre, d'autant plus qu'il avait plusieurs mois de retard.

Donc là, on est sur les avenants qui ont été validés par les services, validés par l'expert, et qui n'ont rien à voir avec le contentieux actuel. En tout cas, il est fait en conformité avec ce que le maître d'œuvre a souhaité et avec ce que la Ville a expertisé aussi. Donc, il est efficace et les montants des avenants que vous avez vus sont des montants qui concernent uniquement les deux impondérables qui ont été validés par la Ville et l'expert.

Sur les équipements sportifs municipaux, Madame MURATORE m'interroge sur le fait, qu'effectivement, on a fait rentrer dans les manifestations Azurarena puisque c'est un espace nouveau. Et en ce qui concerne la piscine, vous le savez, il y a un tarif pour les Antibois qui est de 1,50 à 2,50 euros, un tarif pour les citoyens de la Communauté d'agglomération à 4 euros et un tarif hors de la Communauté d'agglomération à 6 euros. Je rappelle que 6 euros, c'est même en-dessous du prix du coût réel.

Par ailleurs, il y a un certain nombre d'associations qui ne sont pas des associations antiboises qui créent des stages. Ces stages sont payants. Il était donc logique, à partir du moment où il y a un prix, qu'il y ait un autre tarif qui soit adapté à ce type de manifestations, qui sont associatives, avec un certain but lucratif. Si je prends le parallèle avec le Théâtre Anthéa, il y a un tarif associatif, un tarif Ville qui est gratuit. Le Conservatoire joue gratuitement quand il s'y réunit. Il y a un tarif associatif qui est le coût réel minimal que les salles coûtent pour qu'elles soient mises à disposition des associations. Et puis après, il y a un tarif associatif qui est différent dès l'instant où une école de danse fait payer – je dis n'importe quoi – 20 euros pour rentrer dans une salle et il y a 1 000 personnes qui rentrent dans la salle. Il n'est pas illogique qu'à ce moment-là, le taux de la redevance que réclament la Communauté d'agglomération et la Ville soit plus élevé que lorsqu'il s'agit du Conservatoire. C'est la raison pour laquelle il y a ces différents tarifs. Mais ils restent dans des limites – que vous avez vues – qui restent extrêmement raisonnables.

Arrivée de Monsieur Jacques BARBERIS

Présents : 41 / Procurations : 5 – Absents : 3

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - SANTE - REALISATION D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES DE PNEUMOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire

Je pense que personne ne s'y oppose. Personne n'est contre, ni ne s'abstient.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-4 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - LOT D.P.M. N° 3 « RICHELIEU 1 » - RESILIATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA S.A.R.L. « RICHELIEU PLAGE » - APPROBATION

00-5 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - LOT D.P.M. N° 4 « RICHELIEU 2 » - RESILIATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA S.A.R.L. « RICHELIEU PLAGE » - APPROBATION

00-6 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - LOT D.P.M. N°3 « RICHELIEU 1 » - LOT D.P.M. N°4 « RICHELIEU 2 » - EXPLOITATION EN REGIE MUNICIPALE - ADOPTION DU PRINCIPE

Monsieur le Maire

Les deux délibérations 00-4 et 00-5 ayant le même objet et la 00-6 en étant la conséquence, je vous propose une présentation globale.

Vous le savez. Il y a une séparation des pouvoirs entre l'ordonnateur et le comptable. Ce sont les règles démocratiques de notre République. Néanmoins, nous avons été alertés par le Trésorier, dans la concession de plage « Richelieu », il y avait trois ans d'impayés sur une situation que, nous-mêmes, lors de la présentation des rapports annuels des délégataires des plages, nous avons constaté, un déficit important dans la gestion des plages « Richelieu » d'un montant de 300 000 euros sur l'année.

Dans ces conditions, on se retrouve avec un retard de paiement, des locaux qui ne sont aujourd'hui pas mis à niveau avec des antécédents d'incendie qui ont altéré une partie de l'exploitation à une certaine période.

On constate aujourd'hui que le service public balnéaire n'est pas assuré et qu'il ne peut pas l'être financièrement par le délégataire.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une procédure d'alerte en donnant une date à laquelle nous souhaitons que la situation soit régularisée. L'échéance est passée. Aujourd'hui, nous n'avons pas pu recouvrer les sommes voulues. Nous considérons que nous ne sommes plus dans le cadre d'une délégation de service public efficiente.

Aussi, par les délibérations 00-4 et 00-5, il vous est proposé de mettre fin à cette délégation de service public.

Je reviendrai sur les votes si vous le voulez bien.

Reste que nous sommes en plein cœur de Juan-Les-Pins, faut-il laisser cette plage publique ou bien la mettre en gestion municipale.

Nous avons une expérience de la gestion municipale avec la plage de la Garoupe et, comme vous le savez, elle fonctionne bien.

Ici, c'est une plage plus importante. Elle a l'avantage d'être au cœur de Juan-Les-Pins. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour ce choix et que nous vous proposons aujourd'hui une gestion municipale de cette plage, après suppression de la délégation de service publique.

Voilà donc l'objet de ces délibérations. Chacun d'entre vous peut avoir les éléments comptables que je viens de résumer mais, sans vouloir incriminer qui que ce soit, on ne peut pas nier qu'il y a une mauvaise gestion de cette plage étant donné que les autres plagistes autour, ne sont pas en déficit alors qu'ils sont sur le même lieu. On peut expliquer qu'une plage qui soit très éloignée du centre peut avoir une gestion moins commerciale et moins économiquement équilibrée que celle qui se trouve au cœur de Juan-Les-Pins mais, là, ce n'est pas le cas.

Je ne méconnais pas non plus les difficultés que cela peut engendrer pour les employés. Je suis très attentif à cela. Je reste ouvert à l'idée que si, d'ici l'ouverture de la plage (au début de l'été), la partie AOT (la partie communale) montre qu'il y a une viabilité, on peut essayer de continuer l'activité de restaurant sur la partie communale. En revanche, vous l'avez bien compris, je vous propose que désormais la plage soit publique, qu'elle soit gérée en régie car cette situation ne peut pas être ignorée ni acceptée par la Ville.

Je n'ignore pas non plus qu'en 2020, le décret rappelle que 80 % des plages en concession disparaissent. Ce n'est pas un secret. J'essaie de faire valoir que cela ne devrait être que la moitié, à savoir 50 % et que ce 50 % concernerait aussi bien les plages naturelles et les plages artificielles, en vous précisant que sur les plages artificielles, nous sommes inférieurs à 50 %.

Aujourd'hui, le décret laisse présager qu'il n'y aura un certain nombre de plages qui vont disparaître à l'échéance de 2020. 2020 c'est loin mais cela arrive vite. Il faut que nous ayons beaucoup de sérieux envers les concessionnaires et que ceux qui n'ont pas la capacité de gérer la DSP, la Ville ne peut les pérenniser jusqu'à cette date.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet. Il n'y a pas d'intervention sur les délibérations 00-4 et 00-5. Je passe donc au vote.

Les délibérations 00-4 et 00-5 sont adoptées **à l'unanimité**.

Sur la délibération 00-6, je donne la parole au PS Et les Verts. M. AUBRY

M. AUBRY :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour cette plage, je vous rappelle que, lors de l'analyse faite par les services financiers de la Ville, il avait été insisté sur le fait que cette plage avait des difficultés et cela à plusieurs reprises et sur plusieurs années consécutives.

Là, vous nous proposez en fait de passer cette plage en régie. Notre position, depuis le début du mandat, est qu'il y a trop de plages privées, c'est-à-dire payantes. Pour nous, une plage publique c'est une plage qui est libre et gratuite.

Donc, nous votons contre cette mise en régie car nous demandons que cette plage soit une plage libre et gratuite.

Notamment dans le texte, il est écrit : *« il reste donc la possibilité d'une mise à l'usage libre et gratuit ou d'une gestion directe sous la forme d'une régie, sachant qu'il existe dans le même secteur un lot de plages d'accès entièrement libre et gratuit, la gestion sous forme de régie directe apparaît adaptée en l'espèce. »*.

Je vous rappelle qu'il y a une toute petite plage publique, libre et gratuite dans ce secteur où il y a énormément de plages privées. C'est pour cela que nous voterons contre.

Monsieur le Maire

Donc, votre débat ne porte pas sur le fait que cette plage sorte de la DSP mais sur le fait qu'elle soit gérée en régie. Rappelons quand même que si les plages sont en DSP, c'est parce que les plages sont un service public. Ainsi en a voulu le législateur. Il est logique donc que nous assumions un service public sur une plage qui était en DSP sauf à dire que la DSP était abusive.

Or, je continue à penser que, sur ce type de plage, il peut y avoir un service public qui soit la location de matelas et de matériel à un prix différent d'un prix fixé par un délégataire mais en même temps la possibilité de s'asseoir sur le sable comme cela se fait à la Garoupe.

La subtilité de la gestion en régie veut simplement dire qu'on y apportera un service et donc qu'on permettra d'avoir une cabine pour se changer, d'avoir des locations possibles de matériels de plage et, compte tenu de ces éléments qui rapporteront les redevances à la Ville, on y apportera la surveillance et la tranquillité publique. Vous n'ignorez pas que cette dernière mission représente un coût pour la Ville.

Je sais bien qu'il ne faut plus dire en bon père de famille puisque cela a été supprimé, mais si on veut gérer une ville en bon père de famille, on doit rendre un service qui doit être équivalent à la rémunération que l'on peut se permettre d'en retirer.

Donc, j'ai bien noté votre position. Nous, nous affirmons que c'est la suppression de la DSP suivie de la mise en régie qui s'impose car l'expérience qui a été menée jusqu'à présent, est une expérience plutôt positive. Celui qui veut poser sa serviette, se baigner peut le faire sans pour autant payer une location.

Passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité par 44 voix POUR sur 46 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-7 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES - LOT D.P.M. N° 41 « ANTIPOLIS » - MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT DE LA S.A.R.L. « POURQUOI PAS » - DESIGNATION DE LA NOUVELLE PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire

Vous avez vu les raisons pour lesquelles cette transmission s'effectue. Et bien entendu, nous avons vérifié que toutes les redevances vis-à-vis de la Ville, comme des autres personnes, étaient payées.

Je vous propose donc, sauf si certains ne participent pas... Qui ne participe pas au vote ? Un, deux, trois. En dehors des trois élus de la Gauche et l'Écologie, qui est contre ? S'abstient ? Un, deux, trois, quatre.

Après que M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, la délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE).

00-8 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES - LOT D.P.M. N° 42 « POURQUOI PAS » - MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT DE LA S.A.R.L. « POURQUOI PAS » - DESIGNATION DE LA NOUVELLE PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION - AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire

Même type de vote.

Après que M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, la délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (4 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE).

00-9 - VOIE BERTRAND LE BON - PARCELLE DW 472p - INTEGRATION DANS LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNALE - ACQUISITION POUR UN EURO

Monsieur le Maire

Maintenant passons à un certain nombre de parcelles qui s'intègrent dans la Commune. D'abord la voie Bertrand Le Bon.

Ceux qui connaissent l'endroit savent que cet endroit n'est pas géré, depuis des années parce qu'il appartient à un privé. Appartenant à un privé, étant d'usage public, la propriété n'y est pas assurée et la création d'une zone qui n'est pas acceptable dans notre ville, existe. Le propriétaire a accepté de le céder pour l'euro symbolique. Bien entendu, vous l'avez compris, il faudra faire un certain nombre de travaux d'éclairage, de nettoyage et de bornage de l'espace.

Je vous rappelle que cette route mène à la parcelle que nous avons achetée près de l'ADAPEI et que donc, il n'est pas impossible qu'un jour nous ayons besoin d'un aménagement plus important pour valoriser le terrain, si nous en avons besoin pour un service public.

Dans l'immédiat, l'euro symbolique. Ensuite, le minimum : l'éclairage, le nettoyage et le bornage. Puis, nous verrons. Quand je dis « nous », c'est un « nous » collectif « Ville d'Antibes ».

Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-10 - ROUTE DE CANNES - PARCELLE CX N° 69 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE MADAME GIBERT

Monsieur le Maire

Route de Cannes. Je voudrais juste vous montrer l'image de la route de Cannes

Tout le monde connaît la Route de Cannes. Il y a Exflora. De l'autre côté d'Exflora, la fin des Eucalyptus. Et du côté de Golfe-Juan, un terrain sur lequel il doit y avoir un aménagement paysager. Et puis une coupure qui fait qu'on ne peut pas passer par un trottoir de l'espace de Juan-les-Pins à l'espace de Golfe-Juan, alors que ces deux projets sont des projets communs puisque c'est un aménagement paysager de l'ensemble. C'est la raison pour laquelle, comme la petite portion que vous voyez en rose appartient à un propriétaire, nous allons acquérir la petite partie du bas qui va permettre de joindre le square Delaunay au square qui va exister à Golfe-Juan, et de revaloriser l'entrée d'Exflora qui est directement en face.

C'est donc cette acquisition, qui est à titre onéreux, qu'on propose auprès de Madame GIBERT, et le schéma vous montre bien l'intérêt de faire passer l'espace vert d'un côté et de l'autre, dans la frontière que tout le monde voit bien entre Juan-les-Pins et Golfe-Juan.

Il y a une propriété en long. En bas, on ne peut passer parce que la propriété va jusqu'au bout du trottoir. Et dans la requalification de la route de Cannes telle que prévue par les services, il y a effectivement un large trottoir qui permet de passer d'un côté à l'autre. Françoise THOMEL connaît bien ce sujet.

Pas d'intervention, pas de vote contre, ni d'abstention.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-11 - AVENUE MICHARD PÉLISSIER - PARCELLE AN N° 86 - LOT N° 1 - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX D'UNE PROPRIÉTÉ DES CONSORTS GATEAU MOIO.

Monsieur le Maire

C'est, vous le savez, à cet endroit un problème de sécurité.

Personne n'est contre, pas d'abstention.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-12 - CHEMIN RABIAZ ESTAGNOL ET AVENUE BENOIT CARRIAT - PARCELLE AZ 303 - MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR - APPROBATION

Monsieur le Maire

Là, il s'agit d'un virage dangereux sur lequel on ouvre une enceinte de parcelle. L'acquisition est onéreuse mais on n'ampute la zone que d'une partie et donc on reste propriétaire de l'ensemble du terrain qui peut être ensuite revalorisé.

Même vote ? Même vote.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-13 - CHEMIN SAINT-PECHAIRE - RÉSIDENCE GREEN PARK - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire

C'est classique. La SACEMA se porte acquéreuse de logements en VEFA pour permettre l'augmentation des logements pour actifs.

Personne n'est contre, pas d'abstention.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

00-14 - PROJET URBAIN ESPACE JULES GREC - REALISATION DES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES
- CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR -
AUTORISATION DE SIGNATURE

☞ Un diaporama portant sur le projet urbain « Espace Jules Grec » a été présenté par Madame Cécile MENGARELLI, responsable du service « Atelier Urbain » au sein de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable du Territoire.

Monsieur le Maire

Si vous le voulez bien, je voudrais nous rafraîchir à tous la mémoire pour savoir ce qu'on appelle l'« Espace Jules Grec », qu'on peut appeler l'« Espace Anthéa », qu'on peut appeler l'« Espace des tennis », qu'on peut appeler l'« Espace Bunoz », etc. Sur la carte tel qu'il est projeté, c'est une zone à enjeux au PLU, et donc une zone sur laquelle il faut définir quel aménagement y faire dans les années à venir.

Je laisse la parole à Madame MENGARELLI, qui va nous présenter le projet/

Mme MENGARELLI

L'objectif, c'est de vous montrer un peu ce secteur de « l'Espace Jules Grec », comment il se situe aussi par rapport au grand paysage. On a des vues très intéressantes sur le Viel Antibes et le Cap d'Antibes. Dans le projet, ce seront des éléments qu'on va prendre en considération. Également les vues importantes sur le Fort, toute la partie du Fort Carré. Là, on voit bien les vues sur la mer. Ce sont aussi des percées visuelles importantes qu'on prendra en compte dans le cadre du projet.

On voit bien que le secteur est constitué aussi dans son paysage aujourd'hui d'habitats collectifs, avec également des espaces qui vont certainement muter dans la mesure où on a des parcelles privées qui sont actuellement du stockage de véhicules. On voit bien le tissu urbain, qui est du collectif, avec les espaces que la Commune aujourd'hui maîtrise ici et l'espace Vilmorin sur l'arrière, qui n'est pas pour l'instant maîtrisé.

Voilà une vue un peu plus générale où on voit l'arrière de l'espace culturel Anthéa et également les équipements sportifs puisque c'est un espace où on trouve encore les tennis et également la piscine de l'autre côté.

C'est une vue un peu lointaine. C'est pour montrer surtout le tissu urbain environnant sur lequel on tiendra compte pour l'intégration du projet dans son environnement.

Le SDIS qui est un équipement qui fait partie du site, bien sûr, avec une analyse qui se fera aussi bien sûr avec les voiries du pourtour du secteur qui sont l'avenue Jules Grec et l'avenue de Nice.

C'est un espace aujourd'hui où il y aura un projet de requalification urbaine, également des abords de l'îlot. On voit bien aujourd'hui ce que maîtrise la Ville. On a un secteur qui va se faire en phases. Les terrains en bleu, c'est ce que maîtrise la Commune, avec une tranche ferme. C'est là-dessus que l'opération pourra se décliner dans un premier temps. Et ensuite, vous voyez bien qu'on a sur les aplats rouges des secteurs que la Ville ne maîtrise pas pour l'instant : c'est Vilmorin, l'espace aujourd'hui de stockage de véhicules et la parcelle ici qui appartient au Conseil général.

La zone d'intervention immédiate, opérationnelle qui va faire l'objet de la proposition de déléguer les études à la SPL Antipolis Avenir, ce sont toutes les parcelles bleutées, ici, qui pourraient faire l'objet d'une première opération d'aménagement.

Aujourd'hui, il est proposé de lancer des études complémentaires et de confier ces études à la SPL Antipolis Avenir. Ces études vont porter sur la définition d'un programme du Conservatoire de musique qui pourrait se situer sur ce quartier, des logements, des espaces publics et du stationnement. Il y aura toute une réflexion

dans ces domaines-là. On a besoin de faire des études techniques (topographie, les VRD), géotechniques pour décliner sur une étude de capacité de faisabilité urbaine sur les premiers terrains de la tranche ferme que je vous ai montrés tout à l'heure ; pour définir le montage juridique et financier qui pourra se décliner sur l'opération ; et le type de mode opératoire. Ces études sont estimées à huit mois, à peu près. Donc logiquement, dans le second semestre 2014, on devrait permettre d'arrêter un programme définitif du conservatoire et des logements ; le montage juridique et financier qui serait choisi, qui pourrait être décliné ; et le mode opératoire.

Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation.

On confie bien sûr ce mandat à la Société Publique Locale Antipolis Avenir, qui est celle qui s'occupe aussi de Lacan-Marenda sur la délibération suivante.

La Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

La Gauche et l'Écologie. Monsieur PIEL.

M. PIEL

Nous partageons bien sûr la volonté de réaliser un aménagement cohérent et harmonieux de cet espace : équipements publics, culturels, sportifs, transports, logements, y compris sociaux, tout cela sans supprimer – je le souligne – une seule place de parking, mais au contraire en augmentant le nombre puisqu'il va y avoir de nouveaux équipements et de fait on aura besoin de plus de places. Je rappelle que sur ce site, il devrait y avoir un parking de délestage pour le TCSP puisque c'est la première station après la gare multimodale.

La première demande que je formule, c'est un état des lieux de l'existant. Ça nous a été montré là sur plan, mais je pense qu'il serait important qu'on ait, par exemple sur la question du local de la DDE, du Conseil général, s'il y a des contacts qui sont pris pour qu'ils fassent partie de la première phase. Donc, un état des lieux de l'existant qui soit annexé à ce rapport.

D'ailleurs, cette proposition, elle est valable pour toutes les délibérations qui concernent des aménagements conséquents. Je pense qu'il serait bon que l'on ait un état des lieux de l'existant. Vous voyez, j'anticipe même pour la prochaine mandature.

Comme nous avons la maîtrise foncière...

Monsieur le Maire

Tout espoir n'est pas perdu, vous voyez.

M. PIEL

Pour nos collègues futurs. Pour nos futurs collègues !

Comme nous avons la maîtrise foncière de cet espace, je fais une deuxième proposition. Nous sommes à proximité de plusieurs équipements publics – on l'a vu – dont, je le rappelle, la gare multimodale qui sera reliée à cette station, la station d'Anthéa. Pourquoi ne pas mettre en réflexion la création d'une crèche dans cet espace, qui serait un équipement public ? Nous connaissons tous le manque de places en crèche et la longue liste d'attente. Un futur équipement est prévu, mais plus tard, à la ZAC des Combes, et cela ne suffira pas. Pourquoi ne pas intégrer dès à présent cette proposition dans la réflexion ? Puisqu'on est au stade de mettre en place la réflexion, c'est une proposition que l'on fait. À proximité de la gare multimodale, cela nous semble correspondre au mode d'aménagement qui se déroule aujourd'hui dans beaucoup de villes du pays, où l'on essaie de rapprocher les gardes d'enfants des transports collectifs.

Nous comprenons que cet espace va être aménagé avec un phasage des travaux. Ça a été dit. Mais nous souhaiterions que la totalité des équipements de l'espace soit réfléchi et acté avant le début des travaux. Il faut là aussi une vue d'ensemble.

Maintenant je passe à une autre partie. Vous avez appelé cet espace « Jules Grec » mais vous avez pris soin de citer d'autres appellations. Peut-être vous a-t-on fait part de mes réflexions en Commission d'Urbanisme et en Commission des Finances ? Moi, j'ai dû rater un épisode, je n'ai jamais entendu parler de l'« Espace Jules Grec ». Alors que jusqu'à présent c'était l'« Espace Jean Bunoz », dont le nom est lié à la salle de basket mais aussi à la piscine, on peut se demander qui a décidé de donner le nom du Maire d'Antibes, quand même, qui a géré la Ville sous l'occupation italienne et allemande, sans problème d'ailleurs pour les occupants, qui a été – je crois – destitué quand il y a eu la libération de la Ville. Donc, je pense que déjà l'existence d'une avenue est difficilement acceptable, mais un « Espace Jules Grec », non. Jean BUNOZ, même si je ne partageais pas ses idées politiques, avait pour lui d'être un républicain et il a développé le sport dans notre ville. Si nous devons trouver un autre nom pour cet espace, laissons le soin au prochain Conseil municipal de le faire, en espérant qu'il consultera la population.

Monsieur le Maire

Vous avez bien compris, Monsieur PIEL, pour répondre à votre dernière question, que moi je partageais l'avis de Jean BUNOZ, qu'il a été mon Adjoint et un homme d'une remarquable rigueur et fidélité, et que je n'avais pas du tout l'intention dans cette délibération de le destituer du nom de l'espace.

Lorsque la salle de basket a déménagé, je me suis rapproché de son épouse, de Renée, et je lui ai demandé si elle préférait que l'espace reste ici ou si elle voulait qu'on appelle la salle de basket « Jean Bunoz ». Si elle m'avait répondu favorablement, c'est ce que je vous aurais proposé. Elle ne l'a pas fait et elle a préféré que l'espace sportif reste « Jean Bunoz ».

Lorsque cette délibération est arrivée, lorsque cette réflexion est arrivée sur cet espace, on m'a proposé « l'Espace Anthéa ». Et j'ai dit à peu près la même chose que vous, en y ajoutant que le temps dira comment on doit appeler cet espace, mais que dans l'immédiat il vaut mieux le situer géographiquement plutôt que de lui donner « l'Espace Anthéa », qui aurait été une substitution réelle à « l'Espace Bunoz ».

Donc pour moi, l'espace est toujours « l'Espace Bunoz », mais on voit bien que quand on va jusqu'au bout de Vilmorin, qu'on est au-delà de ce qu'on avait antérieurement appelé « Bunoz », et que Renée BUNOZ n'a pas voulu que le nom soit attaché à l'espace de basket, mais plutôt à la piscine parce que son action s'était déroulée autour de l'action nautique plus que sur la création de cet espace, qui était un espace provisoire pour le basket.

Voilà l'explication. Donc, que personne ne pense un instant que cet espace s'appelle « Espace Jules Grec ». C'est simplement une délimitation géographique. On aurait dû l'appeler « Jules Grec – Nationale » pour montrer un périmètre, etc.

Là-dessus, on est pleinement d'accord. Le temps dira s'il faut nommer ce parking, nommer cet espace Vilmorin, s'il faut nommer cette zone de réflexion. L'autre, on l'appelle « Marenda-Lacan » parce que c'est un peu facile. Celle-là, on aurait pu l'appeler « Vilmorin – Anthéa – Bunoz ».

Que tout le monde comprenne bien ici que cet espace ne s'appelle pas « Jules Grec », qu'il a simplement été défini géographiquement mais qu'il n'a pas une appellation particulière. Je partage en plus ce que vous pensez de ce Maire qui a marqué, comme tous les Maires qui passent, de son nom une période et qu'il n'a pas marqué, quand même, de son empreinte extrêmement républicaine la période troublée que nous traversons.

En ce qui concerne les questions, je vous rappelle que le parking de délestage, c'est déjà l'affectation du parking qui est sous Anthéa. Pourquoi ? Parce qu'on a très bien compris, et on le voit bien d'ailleurs, qu'un parking de cette importance ne sert que quand il y a des représentations. Alors bien sûr, il y a de plus en plus de représentations. Hier, il y avait toutes les écoles qui venaient voir *Les Fables de La Fontaine*. Donc bien sûr qu'on voit bien qu'il y a une activité. Mais l'activité principale de ce parking, c'est quelques après-midi et le soir. C'est la raison pour laquelle on a voulu, au niveau de la Communauté d'agglomération, mutualiser l'ensemble. Je dirais que c'est pour ça – que chacun comprenne bien mes mots – que la Communauté d'agglomération l'a pris en charge, parce que c'était aussi un parking de délestage.

Dans ce contexte-là, effectivement s'il y a des aménagements, il y aura d'autres parkings, vous avez raison de le dire. Mais en tout cas aujourd'hui, les tarifs qui y sont pratiqués, c'est 1 euro de l'heure, il y a la demi-heure gratuite, avec des abonnements qui sont très, très bas. On peut déjà s'en servir comme parking de délestage.

Sur la crèche, vous avez raison de réfléchir aux équipements publics qui doivent y être. Initialement, la présentation qui était faite par les services de la Ville, mais qui peut être modifiée, c'était que dès l'instant où on déménageait le Conservatoire, on avait un espace à côté des écoles qui pouvait devenir un espace de crèche. Donc, on se déportait légèrement sur l'espace ouest, au cœur de l'espace ouest, on va dire La Fontonne, et on se trouvait donc dans une zone dans laquelle il y avait une grosse activité publique de 1 800 personnes qui travaillent et une crèche qui était à proximité de ce grand service public. C'est la raison pour laquelle l'idée première – mais elle peut changer, les études sont faites pour ça – c'était que la crèche venait s'accoler à l'école de La Fontonne et à l'école Jacques Boissier, en lieu et place du Conservatoire de musique et d'arts dramatiques, dont on n'a jamais caché d'ailleurs qu'on souhaitait qu'il vienne s'implanter à proximité d'Anthéa, ne serait-ce que parce qu'il y a une communauté culturelle. Mais en même temps, il y a une petite salle de 200 places qui pouvait aussi servir à un certain nombre de représentations, à la fois pour l'éducatif et à la fois pour la représentation.

Donc si vous me posez la question : « Est-ce qu'il faut une vue globale ? », oui. Je dirai même une vue très large. C'est la raison pour laquelle vous avez vu qu'il y a un périmètre rouge qui est le périmètre d'études de la SPL, mais un périmètre plus large qui prend la piscine, le stade nautique, parce que là aussi, il faut réfléchir à ce que l'ensemble soit organisé de manière harmonieuse. Cela ne veut pas dire qu'on ne fait pas de phases après. Cela veut dire qu'on a une vision globale de l'ensemble. Je dirais même qu'on pourra un jour envisager qu'à Saint-Claude, à côté du stade et de la Maison des Associations, il y ait aussi un service public parce qu'il y a un parking couvert. On peut très bien envisager qu'il y ait un parking au sous-sol, avec un service public à cet endroit.

Cet aménagement de cette partie qui est à la fois la zone au-dessus de la voie de chemin de fer, autour de l'avenue Jules Grec et l'espace Est sont des espaces qu'il faut réfléchir de manière commune, en réfléchissant d'abord sur ce qu'il faut comme services publics sur l'ensemble de cette zone. Et on voit bien qu'effectivement, il faut une crèche. J'aurais plutôt tendance à penser qu'il vaut mieux la mettre près de l'hôpital et de l'école, mais je dirais pourquoi pas ? Et que le conservatoire venait à cet endroit parce que le conservatoire se rapprochait du pôle culturel, et qu'en revanche la crèche se rapprochait du pôle éducatif. Comme on fait souvent des crèches-maternelles et des maternelles qui glissent vers le primaire, cela permettait de faire les passerelles.

Voilà les réponses, j'espère satisfaisantes, aux questions que vous vous posiez.

PS et Verts.

Mme MURATORE

C'est une intervention, c'est pour les deux : Jules Grec et Lacan-Marenda. Nous voterons ces deux délibérations car ces études sont nécessaires. Toutefois, nous ne voyons toujours pas la valeur ajoutée pour la Ville de cette SPL. Les études vont être confiées à des bureaux d'études extérieurs et la compétence « urbanisme » pourrait très bien, pour un coût moindre, rester à la Commune. Merci.

Monsieur le Maire

Alors là, vous êtes socialiste ? Une Société Publique Locale qui gère l'ensemble des espaces publics pour y créer des logements pour actifs et des logements sociaux, il faut que ce soit moi qui les défende vis-à-vis de vous ? OK, c'est très bien ! Vous avez des votes aujourd'hui qui me conviennent parfaitement dans la période où nous sommes.

On passe au vote. Premier vote, 00-14, qui est contre ? S'abstient ? Alors j'ai loupé un épisode, moi là ! Vous n'êtes pas pour verbalement, mais vous êtes pour dans le vote, c'est ça ?

Mme MURATORE

Mais non ! J'ai commencé en disant : « Nous voterons ces deux délibérations parce que ces études sont

nécessaires ». Et je suis intervenue sur la forme juridique, et non pas sur les études et leur nécessité.

Monsieur le Maire

Donc, vous approuvez quand même. D'accord, tout ça, c'est cohérent.

On revient. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-15 - PROJET URBAIN MARENDA-LACAN - REALISATION DES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES - CONVENTION DE MANDAT AVEC A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire

Le PS et les Verts est intervenu sur les deux, par contre la Gauche et l'Écologie n'est intervenu que sur une. Donc, je redonne la parole à la Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Là aussi, je réitère que l'on partage aussi l'aménagement de ce quartier, un aménagement pour un quartier à vivre et pas simplement à regarder, ce qui semble acquis dans les discussions et les études qu'il y a eues.

Pour cela, je pense que là aussi, il faut évidemment réfléchir à l'emplacement de l'école, qui fait partie des services publics qui donnent vie à un quartier. Nous profitons de cette délibération pour insister sur le fait que vous avez accepté notre proposition de 50% de logements sociaux sur ce secteur.

Je réitère aussi la question de l'emplacement des Restos du Cœur, question à laquelle je n'ai toujours pas eu de réponse lors des réunions précédentes, question d'autant plus importante quand on connaît malheureusement le nombre de personnes inscrites à ces Restos du Cœur, et nombre en perpétuelle progression. N'attendons pas le début des travaux ou quelques semaines avant pour trouver une solution d'installation durable pour les Restos du Cœur. Et à ce titre, je vous rappelle aussi la motion qui avait été votée à l'unanimité dans un Conseil municipal précédent pour qu'ils restent en cœur de ville.

Une dernière remarque au sujet de ce projet urbain qui englobe aussi une bonne zone de parking. N'imaginons pas, il me semble, que les zones de parking supprimées vont être remplacées par celle du Pré aux Pêcheurs, ou alors il va falloir prendre en compte tout de suite un avenant avec Q-Park pour accepter notre proposition de tarifs résidents.

Monsieur le Maire

Il y a plusieurs choses dans votre question. Le premier problème, sur les Restos du Cœur, on a dit que les Restos du Cœur restaient en proximité du cœur de ville. Maintenant bien sûr, Mars décidera des choses ultérieures. Mais nous notre projet aujourd'hui, avec Jacques GENTE, est de faire en sorte qu'il y ait une coordination des aides alimentaires. Je ne peux accepter qu'il y ait des zones vides dans lesquelles on n'apporte aucune aide alimentaire à personne, et des zones dans lesquelles il y en a plusieurs qui font la même chose au même moment. Je suis désolé, mais la générosité, ça s'organise aussi. Je regrette qu'aujourd'hui seuls les Restos du Cœur ne veulent pas participer à cette table dans laquelle il y a le Secours Populaire, le Secours Catholique, l'ensemble des personnes qui disent qu'elles vont travailler ensemble pour faire en sorte d'abord qu'on n'ait pas une multiplicité de lieux, mais on essaie de coordonner l'ensemble pour qu'il y ait peut-être plusieurs lieux, mais en tout cas une coordination à l'année, une coordination dans l'espace, une coordination dans le temps. Comme ça, si nous nous retrouvons ici, Madame DUMAS, je redirai la même chose, quel que soit l'endroit où je le dirai. Quel que soit, Monsieur LA SPESA, l'endroit où je le dirai. Si Madame DUMAS est à ma place et moi à la sienne, je le dirai de la même façon. Il faut une coordination dans l'espace et dans le temps de la solidarité et de l'aide alimentaire. C'est essentiel.

Il ne faut pas croire non plus que c'est dans la Vieille Ville que la pauvreté existe. Il faut trouver des moyens de proximité. On parle de proximité pour ceci ou cela. La proximité pour l'aide alimentaire, c'est essentiel. Chaque quartier doit porter cette solidarité qui me paraît évidente.

En ce qui concerne les parkings, on n'est pas au stade de dire où on va mettre les parkings, mais je rappelle qu'Antibes, c'est le seul endroit où il y a à la fois des parkings bien sûr en sous-sol payants, mais des parkings destinés aux résidents et des parkings gratuits desservis par des navettes gratuites. Je ne dis pas qu'il ne faut pas de parking. Bien sûr qu'à partir du moment où on construit des logements sociaux, on fait du parking. Mais en même temps, il faut savoir que quand même, cette offre diversifiée existe sur Antibes.

Le dernier point : je vous remercie d'adhérer à l'idée qu'il faut mettre à cet endroit 50% de logements sociaux, comme je l'ai proposé.

On passe au vote.

Vous savez, les victoires ne sont jamais orphelines. Généralement, quand il y a quelque chose qui se passe, ne vous inquiétez pas, c'est un lieu commun de l'opposition et de la majorité, quand l'opposition adhère à ce que fait la majorité, elle lui dit : « Il était temps ». Et c'est bien que vous suiviez ce que je vous dis. C'est un grand classique, je l'accepte comme un compliment.

00-15 au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-16 - ESPLANADE DU PRE DES PECHEURS - AMENAGEMENT - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - PRESTATIONS D'ETUDES SUPPLEMENTAIRES - FIXATION DU COUT DE REALISATION DES TRAVAUX - AVENANT N°2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

📽 *Un diaporama portant sur les aménagements réalisés sur l'esplanade du Pré des Pêcheurs a été présenté par Monsieur Antoine DE LA VERNHE, responsable du Service Aménagement des Services Publics au sein de la Direction Réseaux et Infrastructures.*

Monsieur le Maire

Avec votre autorisation, on va rapidement faire le point là-dessus et en particulier, si vous le voulez bien, Monsieur DE LA VERNHE, rappeler ce qui nous a été demandé en supplément par l'Architecte des Bâtiments de France et qui crée le surcoût qui est proposé dans l'avenant.

M. DE LA VERNHE

Bonjour. Je vais vous rappeler les éléments qui ont prélué au projet d'aménagement de l'esplanade du Pré des Pêcheurs. Il s'agissait avant tout de reconquérir des espaces délaissés en marge de la Vieille Ville et du port, et de permettre la piétonisation future du cœur de la ville historique. Cela a été les deux grands éléments moteurs qui ont été développés par d'autres éléments fédérateurs de l'espace à créer qui s'appuyaient sur des actions volontaires telles que conforter les liens de la Vieille Ville avec le port de plaisance pour retrouver une aménité de ces espaces ; apaiser la circulation automobile au profit de la déambulation du piéton et redonner sa juste place à l'automobile dans un secteur où effectivement on a beaucoup de tourisme et de personnes qui sont en promenade ; offrir aux Antibois et aux visiteurs un lieu de rencontre et de détente aménagé comme tel et offrant une grande qualité ; puis une facilité pour l'organisation des grandes manifestations événementielles comme celles qui s'y déroulaient, tel le Salon des Antiquaires mais combien d'autres qui peuvent également prétendre y venir.

Ce projet a abouti, à la fin du déroulement des études qui ont été confiées, par le biais d'un concours de maîtrise d'œuvre, à une équipe pluridisciplinaire. Il est arrivé à maturité en donnant cette représentation

graphique que vous avez devant vous, avec une grande esplanade pré-équipée de tous les éléments nécessaires justement à ces manifestations, tel que l'éclairage, le crochetage au sol, les fluides nécessaires pour alimenter dans les différents besoins ces manifestations, mais également des lieux d'accueil du public, comme le rideau d'arbres maintenu, les pins, sous un deck en bois qui par sa déclivité permettra de s'asseoir, de se détendre, et puis des cônes de vue vers les lieux emblématiques que sont à la fois la Courtine vue depuis le port, mais également depuis la Courtine des visions vers le grand paysage et vers le Fort Carré.

Voici l'ambiance générale du projet telle qu'elle est aboutie aujourd'hui : une végétation qui se concentre sur le deck, essentiellement, et qui vient en surélévation de tout l'espace, à la fois celui de la voirie et celui de l'esplanade elle-même qui accueille, en même temps que les événements événementiels, les accès au parking souterrain.

En dessous, on peut voir l'ambiance lumineuse générée par le projet avec une concentration d'éclairages sous les arbres, sous et sur les arbres et le deck, et puis une ambiance plus douce et plus feutrée sur l'esplanade elle-même, avec des animations possibles.

Les enjeux de ces mises au point de projets, qui ont été demandées à la fois par l'Architecte des Bâtiments de France au fur et à mesure que l'étude évoluait, mais aussi par la Ville, ont porté sur une amélioration et une intégration des ouvrages du parking dans l'aménagement de surface. Ici, on voit un escalier de secours du parking qui est intégré dans l'emmarchement et le deck – le deck qui lui-même préserve l'espace végétal auquel l'ABF tenait particulièrement sur l'alignement de pins. On en voit également un autre aspect ici, sur la longueur du deck. On voit à la fois un escalier de secours encastré mais également des sorties de ventilation du parking, qui sinon auraient été au milieu de la place, un support d'une maçonnerie, quelque chose d'assez quelconque et qui ont fait l'objet d'un soin plus percutant. Ici, une vision de cet alignement végétal des pins vu depuis le haut de la Courtine. Effectivement, on peut s'apercevoir qu'il constitue encore un ensemble cohérent qui vient structurer la place elle-même.

Ensuite, il y a aussi des éléments beaucoup moins voyants, comme par exemple en matière d'énergie, la création d'un transformateur électrique pour alimenter tout l'espace festif que vous voyez teinté en violet. C'est tout l'espace dédié et équipé pour recevoir les manifestations, qui peut se scinder en plusieurs lieux ou un seul lieu. Mais les besoins en énergie étaient tels qu'il fallait construire un transformateur neuf dédié à cet équipement. On le voit plus précisément inclus dans l'une des casemates et supportant un certain nombre de réseaux. C'est un endroit fortement contraint par tous les réseaux qui vont partir de ce local vers l'esplanade, vers les lieux marginaux avec le port, qui va irriguer tout cet espace.

C'est ce qui représente la somme des différentes études complémentaires et des différents éléments qui ont été pris en compte dans le courant de l'étude et qui ont abouti aujourd'hui à un projet qui rentre dans sa phase de travaux.

Monsieur le Maire

Monsieur DE LA VERNHE, merci de nous avoir expliqué les modifications qui ont été apportées.

C'est un espace qui, vous le savez, est totalement soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France, qui a voulu, et c'est normal, dans le détail regarder comment on sortait du parking, comment on avait des perspectives, quels types de matériaux on utilisait. Cet espace qu'on voit partiellement aujourd'hui est immense. Il doit être soumis à une réflexion sur son éclairage : éclairage par le sol, sur les travées ; éclairage par le sol, sur le deck, pour les arbres ; éclairage par le haut pour ne pas donner un espace sombre la nuit tombée. C'est l'ensemble de ces propositions supplémentaires qui sont résumées dans la délibération qui concerne l'avenant n°2.

La Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

En réalité, ce n'est qu'un avenant. Ce n'est qu'un avenant et je pense qu'on a eu bien raison avec Cécile DUMAS et Denis LA SPESA de voter contre la délibération le 11 décembre 2009.

Bien sûr que cette esplanade a besoin d'une mise en valeur, mais le montant provisoire – parce qu'il est toujours provisoire – s'établit donc aujourd'hui à 5 266 349 euros. On a dépassé les 5 millions et nous n'en sommes qu'au premier avenant, et au deuxième, puisqu'ils sont tous les deux réunis dans cette délibération. Ce premier avenant, c'est simplement pour la maîtrise d'œuvre, on n'en est pas encore aux travaux. Et la maîtrise d'œuvre, tenez-vous bien, elle passe donc à 655 444 euros au lieu de 543 493, c'est-à-dire une augmentation de 20,59%. Voilà, ça, c'est la façon qu'il y a habituellement de présenter un avenant. C'est 20,59% de plus, c'est-à-dire 112 000 euros de plus. C'est dommage d'ailleurs que dans la délibération vous n'indiquiez pas le pourcentage de cet avenant. C'est peut-être de la pudeur.

Mais ce n'est pas tout, puisque le deuxième avenant, c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui, semble-t-il, exige un alignement des pins. Cet alignement des pins fait augmenter de nouveau le montant parce qu'il coûte quand même 40 779 euros.

Pour cette dernière séance du Conseil municipal, il nous fallait un avenant significatif et malheureusement, vous l'avez trouvé. Car le montant qui nous est proposé au vote aujourd'hui dépasse largement le niveau moyen des avenants : plus de 20%.

Et puis on peut rêver. Je pensais que pour cette dernière séance, on aurait pu avoir par exemple le service des marchés publics qui nous calcule la totalité des avenants de ce mandat. On aurait eu comme ça une vue d'ensemble de ce que nous avons voté Conseil municipal après Conseil municipal. Et je vous l'accorde, cela est vrai pour toutes les Collectivités.

Monsieur le Maire

Merci !

M. PIEL

Donc, je le dis.

Monsieur le Maire

C'était ma réponse.

M. PIEL

Je le dis. Mais là quand même, la projection ne suffit pas pour expliquer pourquoi, que pour la maîtrise d'œuvre, on est déjà à un montant qui dépasse de 20% le montant initial. C'est beaucoup trop pour que nous puissions le voter, évidemment.

Pour ce qui nous concerne, nous avons anticipé cela en 2009, mais nous continuerons de voter contre, même si on est bien conscients qu'il faut que cet espace soit aménagé. Et ce n'est pas la Coulée Verte sur le Paillon, je vous l'accorde, mais ce n'est ni vert, ni une coulée, donc c'est très cher aussi.

Monsieur le Maire

Je suis de plus en plus « inénervable », donc je n'aurai pas l'impertinence de vous rappeler les avenants qui ont presque doublé les coûts de la Région chaque fois qu'ils font des travaux dans les Alpes-Maritimes. Probablement, c'est un peu trop loin de Marseille et c'est probablement pour ça qu'ils ont décidé de ne plus donner de subvention sur cette zone.

Mais je reviendrai sur la délibération exacte.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

Monsieur le Maire

Oui, je peux dire cela maintenant parce que ça ne pose aucun problème.

Les appels d'offres ont permis d'arrêter l'ensemble des travaux à un montant de 4 388 624 euros H.T. alors que l'estimation initiale était évaluée à 5 615 384 euros H.T. Cela veut dire qu'il y a des moins-values et des plus-values. Vous, vous ne regardez que les plus et vous ne regardez jamais les moins. Cela veut dire quand même qu'il y a une moins-value de 1 226 760 euros H.T. Et on vous a montré les plans simplement pour vous expliquer qu'effectivement, il y a un certain nombre de prescriptions initiales et secondaires qui sont venues ajouter à l'ensemble des délibérations qui étaient initiales.

Donc ça veut dire que contrairement à ce que vous dites, le coût n'est pas de 20% de plus, le coût global « main-d'œuvre des travaux » est de 5 100 000 euros alors qu'il était initialement de 6 300 000 euros.

Je reconnais volontiers que la période dans laquelle nous sommes est une période qui n'a pas créé une inflation des prix. Mais dire que ce que nous avons prévu ne s'est pas réalisé, vous avez raison : on va dépenser probablement 20% de moins que le montant estimé de l'appel d'offres initial. Je vous fournis tous les documents que vous souhaitez, y compris les éléments sur la distribution d'énergie d'ERDF, sur le maintien de « l'espace lumière » et des « points lumière », le fait – c'est comme ça – que les prescriptions du nouvel Architecte des Bâtiments de France se sont ajoutées à celles qui étaient celles de son prédécesseur, et donc l'ensemble fait que – je rappelle les chiffres : estimation initiale : 5,6 millions ; et estimation finale, montant au maître d'œuvre, maîtrise d'œuvre + travaux : 5,1 millions H.T. sur initialement le marché qui était à 6,3 millions. Il faut dire tout ça.

Si vous pouvez me fournir aussi les avenants qui sont passés par la Région, on fera un petit comparatif dans la période qui va venir. Je suis sûr que vous allez gagner dans ce domaine-là, dans le nombre d'avenants et dans le nombre de dépenses supplémentaires.

Ayant donné les explications, revenons à l'espace. Jamais personne n'a pensé qu'il fallait traiter médiocrement cet endroit. Si on le traite uniquement avec du goudron, c'est 2,5 millions. Est-ce que vous pensez que cet endroit mérite qu'on le goudronne et qu'on en fasse un espace qui ne soit pas au pied des Remparts un espace de qualité ? Non. Je rappelle aussi que le Port Vauban fait de son côté des travaux estimés à 1,1 million.

Donc ça veut dire qu'effectivement, il y aura beaucoup d'argent qui sera investi sur cet espace. Mais si les Antibois regardent l'endroit, en dehors du fait qu'il y a un parking de 600 places dessous, qui est au même tarif que le parking du port, je le rappelle, on s'apercevra quand même qu'il y aura une petite amélioration de l'entrée de ville. Maintenant, je ne comprends plus rien à rien. Et que ça coûte 1 million de moins que ce qui était initialement prévu. Ça, c'est la réalité. On est prêts à vous donner tous les résultats et tous les éléments là-dessus, et même sans les comparer à la Région.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par **43 voix POUR sur 46** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – PREMIER TRONCON DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

Madame Laurence RESTORI-MARIN, Directrice « Déplacements – Infrastructures » au sein de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement du Territoire, a présenté cette présentation.

Monsieur le Maire

On passe maintenant au pôle d'échanges.

En préambule, si vous le voulez bien, tout le monde sait qu'on fait un transport en site propre avec un BHNS. Je crois que tout le monde a compris qu'on se concentrait sur la partie nord, qui est la partie « Sophia Antipolis – Croix Rouge » parce que c'est là qu'il y a le nœud autoroutier compliqué. Maintenant que les travaux vont démarrer, puisqu'ils démarrent au printemps, on voulait vous montrer simplement les phases successives qui vont se dérouler, et ces phases successives, comment elles vont aboutir à la fin à l'amélioration – je l'espère – du Transport en Commun en Site Propre qui pontera l'autoroute et la zone des Trois-Moulins, et les améliorations au niveau routier puisque ce n'est pas uniquement un aménagement BHNS.

Madame RISTORI-MARIN a la parole, si vous le voulez bien.

Mme RISTORI-MARIN

Merci. Bonjour, d'abord je voudrais vous présenter tout de suite nos excuses pour la qualité de la projection qui est normalement une animation, et grâce à Jean-François DIAZ on va quand même pouvoir la faire, mais elle sera en statique, donc c'est un peu petit. Désolée.

L'objectif, c'est effectivement de vous présenter le déroulé des travaux qui vont commencer à partir de juin 2014 sur le nord de l'autoroute afin d'améliorer la circulation pour les véhicules et les camions qui utilisent l'autoroute, venant de Nice, pour les Antibois sur ce secteur pour se rendre à Sophia Antipolis, et commencer à préparer les travaux pour le futur Bus-Tram qui passera sur ce secteur.

Ici vous avez la situation actuelle. Les petits trucs rouges et blancs, c'étaient des voitures qui tournaient. Et il est dit sur la partie rouge qu'on est sur ce secteur-là au niveau Antibes péage dans un contexte de circulation extrêmement contraint, particulièrement le matin et le soir, et le week-end avec le centre commercial C...

L'objectif, c'est d'améliorer tout ça en faisant d'abord des travaux au niveau de la zone des Trois-Moulins.

Monsieur le Maire

Vous pouvez nous dire, Madame RISTORI, sur quoi on fait ces travaux ? Pour que personne ne s'inquiète. Ça, c'est sur ce qu'on appelle le « terrain des Harkis », c'est ça ?

Mme RISTORI-MARIN

Ici, c'est la voie qui existe aujourd'hui. Tout ce qui est gris, c'est l'existant.

Monsieur le Maire

Et le vert là ?

Mme RISTORI-MARIN

Et le vert, c'est pour l'instant ce qui va se réaliser. On va commencer les travaux en juin de cette année, complètement en dehors de la voie existante. Donc, il n'y a aucune contrainte apportée sur la circulation générale. C'est au niveau de l'aire d'information de Sophia Antipolis, à l'entrée de la zone des Trois-Moulins.

Ce n'est pas sur les tennis, non. Les tennis sont ici.

C'est vraiment juste en bordure de voie. Pour cela, on va utiliser l'aire d'information du SILISA et puis le parking, effectivement, dit des « Harkis » qui se trouve à l'arrière. Du coup, on va ouvrir une zone de stationnement sur un terrain qui est près de la déchetterie qui n'est plus utilisé aujourd'hui. Il y aura une zone

de stationnement temporaire, comme vu avec Monsieur PAUGET et ses services, pour permettre aux personnes qui utilisent les tennis et le terrain de foot de stationner sur le secteur pendant les travaux de ce petit giratoire.

Monsieur le Maire

Je me permets de rappeler, pour ceux qui n'auraient pas compris, que ça n'est ni sur le terrain de foot, ni sur les tennis et que sur cette zone-là, il n'y a rien. Je le répéterai une dizaine de fois pour que tout le monde comprenne bien.

Mme RISTORI-MARIN

Ensuite, ce petit giratoire va être connecté à la voie existante et on va créer une nouvelle sortie autoroutière que vous voyez en rose ici. Aujourd'hui, lorsque vous arrivez de Nice et que vous voulez aller sur Antibes, vous prenez une grande boucle et puis vous passez sur le pont de l'autoroute. Demain vous pourrez, si vous voulez aller sur la zone des Trois-Moulins, directement sortir en allant tout droit – aujourd'hui on passe à travers les Eucalyptus, on ne peut pas y passer en fait aujourd'hui – pour venir se connecter sur ce petit giratoire qu'on aura déjà préparé, qui sera prêt à accueillir cette nouvelle sortie autoroutière puisque ce sera une nouvelle sortie qui n'existe pas aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Sur cet espace de sortie autoroutière, il n'y a rien.

Mme RISTORI-MARIN

On est à côté du bassin de rétention de l'autoroute.

Ce qui est intéressant avec cette sortie, c'est que ça va permettre de désengorger ce giratoire-là, parce qu'aujourd'hui, quand on veut aller sur les Trois-Moulins, on sort par ici, on va sur ce giratoire des Trois-Moulins et puis on remonte la voie pour aller sur les Trois-Moulins. Là, on pourra y aller directement, sans venir utiliser ce giratoire des Trois-Moulins, qui aujourd'hui est le gros point noir de circulation du secteur. Donc on libère déjà ce giratoire de tout le trafic qui va sur les Trois-Moulins.

Ensuite, on va un petit peu améliorer le passage sur l'autoroute, on va un petit peu l'élargir pour ajouter une voie pour augmenter encore de la capacité sur cette voie, sur ce secteur, parce que quand on passe sous la voie et qu'on vient sur le giratoire qui s'appelle « de Provence » ici, il y a aussi pas mal de remontées de queue sur ce secteur-là. Là en élargissant un peu, on permet de stocker un peu plus de véhicules et de ne pas encombrer le giratoire des Trois-Moulins, qui le soir est très, très encombré aussi.

Ensuite, je vais vous parler un peu du Bus-Tram quand même, parce que là on n'a parlé que d'amélioration pour la circulation générale, mais on prépare aussi l'arrivée future du bus à haut niveau de service. On va utiliser la voie existante qui passe sous l'autoroute et puis on va créer un site propre, c'est-à-dire une voie qui sera complètement consacrée aux bus, aux vélos et aux piétons, avec un pont qui va passer au-dessus de la route départementale qui monte vers Sophia pour venir se connecter là, pour passer entre les tennis, et puis ensuite continuer vers la salle omnisports. On verra une photomontage après, ce sera plus clair. Mais c'est pour vous dire que le Bus-Tram, lui, ne va pas venir dans ce giratoire. Le Bus-Tram ne contraindra pas la circulation sur le secteur puisqu'il passe au-dessus des voies de circulation générale.

Ensuite, on va créer une sortie. La sortie aujourd'hui, lorsqu'on vient de Nice et qu'on veut aller sur Sophia, on vient et on vient se connecter sur ce giratoire. C'est ce qu'on a vu tout à l'heure. Là, on va créer une sortie directe qui va venir se connecter sur la départementale. On va passer en trémie, ça s'appelle, en dessous en fait. On va faire un Pont et un tunnel. On va passer sous l'accès de Super Antibes directement pour aller sur Sophia Antipolis. Donc, c'est pareil : le trafic de demain, le trafic qui sort de l'autoroute en venant de Nice, qui aujourd'hui se jette sous le giratoire des Trois-Moulins, pour ensuite aller vers les Trois-Moulins ou Sophia, ne viendra plus sur ce giratoire. Il partira directement sur Sophia. Cela veut dire que ce giratoire, le matin, est totalement libéré pour les Antibois. C'est le trafic qui viendra d'Antibes qui viendra se connecter sur ce giratoire et qui ne sera pas confronté au trafic qui sort de l'autoroute. Donc là, on libère énormément de capacité parce que tous les véhicules qui viennent de l'autoroute – c'est plus de 1 700 véhicules aux heures de pointe – ne viendront plus sur ce giratoire.

En fait, c'est un photomontage. Donc là, vous ne retrouvez pas l'existant, ne cherchez pas. C'est comment ce sera quand tous les travaux seront faits. On retrouve l'autoroute ici, on trouve la salle omnisports là-bas, Sophia est ici, là c'est le secteur des Trois-Moulins. J'arrive de Nice, ou je veux aller sur Sophia, je prends la sortie, je passe sous le petit tunnel là et je monte sur Sophia ; ou je veux aller sur les Trois-Moulins, j'arrive de Nice, je vais tout droit, je prends cette petite route, j'arrive sur le petit giratoire et je vais sur les Trois-Moulins ; ou bien je viens de Nice, je veux aller sur Antibes, je prends ma boucle, je vais sur Antibes.

En fait, on va retrouver trois sorties autoroutières avec chacune une destination extrêmement précise et unique : Sophia, Trois-Moulins, Antibes.

Ça, c'est important. Ici, vous trouvez le pont, vous voyez, qui va continuer vers la salle omnisports. Là, il y aura le Bus-Tram. Vous le voyez ici. Lui, il sera tout seul sur cette route-là, qui lui sera complètement réservée, avec des pistes cyclables et des trottoirs. Et là, vous retrouvez notre giratoire des Trois-Moulins, qui lui ne bouge pas et qui sera vraiment désengorgé.

Voilà les travaux qui se préparent. Au niveau des dates, on commence par ce petit giratoire en juin prochain et ensuite à partir de décembre, on attaque ce secteur-là. On fait d'abord cette sortie autoroutière parce que quand on travaillera sur celle-ci, les automobilistes pourront utiliser cette sortie. Ça, ça va durer trois mois environ. Parce qu'on va faire en sorte de désactiver cette sortie-là pour faire la trémie uniquement l'été 2015. Pourquoi ? Parce qu'on cherche une période où il y a beaucoup moins de salariés de Sophia. Donc tout le phasage de ces travaux a été guidé par la nécessité de faire cette sortie-là en été, à un moment donné où on a le moins de trafic attendu pour aller sur Sophia Antipolis. Et pourquoi on commence seulement ce petit giratoire en juin ? Parce qu'on attend aussi la fin de la saison de la salle de basket. Même si ce sont des travaux qui seront complètement à l'extérieur, c'est quand même plus simple de libérer toutes les emprises pendant la période du sport, du basket, des Requins d'Antibes.

Voilà ce qui se prépare. Les travaux seront terminés en 2015. Il y a à peu près entre 15 et 18 mois de travaux, dont une grosse partie pour le compte d'ESCOTA en fait puisque c'est ESCOTA qui va payer toutes les sorties autoroutières qui vont être faites ou reprises. C'est ESCOTA qui les assume entièrement financièrement.

Juste un petit détail technique, parce que ce n'est pas toujours évident d'appréhender les changements. Ça, c'est la trémie, c'est pour vous montrer. Le quartier de Super Antibes arrivera toujours, bien sûr, sur le giratoire des Trois-Moulins. On va juste décaler son accès. On passera au-dessus, sur ce pont, en venant du quartier de Super Antibes. Et puis quand on sera sorti de l'autoroute, on passera en dessous et on viendra se reconnecter sur la départementale qui monte sur Sophia. Ça, c'est le pont. Inversement. Aujourd'hui, quand on monte sur Sophia, on prend cette voie, la départementale, et au-dessus, il y aura un pont qui viendra accueillir le Bus-Tram et qui viendra se poser sur le terrain où il y a les tennis, là, parce que vous savez, ils sont au-dessus de la voie. Donc on a vraiment utilisé la topographie existante pour venir. Ici, on va monter. Ça, on va le monter parce que ça n'existe pas, le terrain naturel est ici. Par contre là, c'est de l'existant et on vient se caler sur le terrain existant. Pour les tennis, on passe entre les tennis, donc on crée un passage piéton pour les personnes qui sont sur le club de tennis pour se rendre sur les deux tennis qui seront de l'autre côté de la voie. Par contre, en automobile, on pourra y accéder par la route qui va à la déchetterie.

Monsieur le Maire

À terme, tout le monde a compris que les tennis sont reportés sur la partie haute de l'aménagement de la zone des Trois-Moulins et que la partie basse est réaménagée. La phase 1, qui est la phase jusqu'en 2015, est une phase durant laquelle on fait passer le TCSP. À partir de 2015 ou 2016, on est dans l'aménagement de la zone des Trois-Moulins avec la reconstruction des aires de jeux sur la zone qui est non constructible, mais faisant bénéficier dans la zone constructible de l'aménagement sur l'habitat et sur les entreprises.

Mme RISTORI-MARIN

Pour la suite des travaux au nord de l'autoroute, sur ce secteur-là. Ensuite, une fois qu'on aura fait ces travaux autour de l'autoroute, on continue la voie jusqu'à la salle omnisports. On fera une antenne sur le lycée Léonard de Vinci parce que c'est un secteur hyper fréquenté, où il y a du potentiel de clientèle pour du bus

extrêmement fort. Et puis on commencera les travaux sur le secteur du campus pour aller au fond des Cistes pour remonter sur le campus pour préparer le site propre vers le campus. On est obligés. Il n'y aura toujours pas de bus, là c'est la phase de travaux. Ensuite, on fera la connexion entre la salle omnisports et le fond de la ZAC des Cistes. Et puis, on construira le site propre jusqu'à la Croix Rouge, le long de Weisweiller, et sur la RD, pour permettre ensuite au Bus-Tram d'avoir un temps de parcours sur ce secteur de l'ordre de 8 à 9 minutes. Donc, l'ambition est très grande et la nécessité de proposer un site propre, un couloir de bus réservé, est nécessaire pour atteindre cette ambition. Et bien sûr, parallèlement, on fera la branche qui va vers les Clausonnes, sur le secteur en devenir autour de l'actuel Leroy-Merlin, qui va se développer très fortement avec un projet de ZAC de 150 000 m², donc nécessairement desservi par un transport en commun lourd.

Monsieur le Maire

Vous avez compris qu'à ce moment-là, la Croix Rouge est reliée par les deux pénétrantes : Croix Rouge – Eucalyptus ; Eucalyptus – Châtaigniers. Sans avoir le site propre sur l'ensemble du trajet en 2015, on a déjà une connexion pôle multimodal en prenant les deux pénétrantes, en arrivant à la Croix Rouge et en montant directement. En fait, c'est le trajet classique de la ligne 100. On retrouve une ligne qui aujourd'hui perd sur le parcours nord. On regagne sur le parcours nord et on connecte Antibes à moins de 20 minutes du cœur de Sophia Antipolis, et en particulier du campus.

Merci de cet échéancier de travaux.

On revient aux délibérations. Ça, c'était la présentation de la CASA qui devait avoir lieu avant. Elle est arrivée au milieu. Elle n'est bien sûr pas soumise au vote.

00-17 - POLE D'ECHANGES INTERMODAL DE LA GARE FERROVIAIRE D'ANTIBES - TRANSFERT DE DOMANIALITE - REMISE DES OUVRAGES ET INSTALLATIONS - GESTION ET EXPLOITATION - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS ET LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire

Vous avez bien compris que dans ce pôle, il y a plusieurs domanialités avec un projet commun. La route, c'est une départementale. La Communauté d'agglomération porte financièrement l'essentiel du pôle multimodal et il y a des voies qui appartiennent à la Ville d'Antibes, donc on fait des retours de domanialité pour que ces transferts de remise d'ouvrages et d'installations, gestion et exploitation, puissent se faire entre les trois entités sachant, bien entendu, qu'il n'y a pas de difficulté entre ces trois Collectivités.

Il n'y a pas d'intervention. On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MONSIEUR ERIC PAUGET

02-1 - PARCELLE COMMUNALE SECTION AW n°80 AVENUE JULES GREC - SALLE DE TRAMPOLINE - DECONSTRUCTION DE LA STRUCTURE - DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Il s'agit tout simplement de déposer une demande de permis de démolir pour l'ancienne salle de gymnastique et de trampoline qui se trouve derrière les tennis, maintenant que le club et le pôle sont réinstallés au sein de l'Azurarena, à Super Antibes.

Monsieur le Maire

On oublie de temps en temps que tout le pôle « France » de trampoline est aujourd'hui parfaitement installé dans l'Azurarena.

C'est soumis au vote. Personne n'est contre, pas d'abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MADAME SIMONE TORRES FORET DODELIN

04-1 - CULTURE - COEDITION D'UNE BANDE DESSINEE SUR LA VILLE D'ANTIBES JUAN LES PINS SOUS FORME DE GUIDE - FIXATION DES MODALITES DE VENTE

Mme TORRES FORET DODELIN

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2010 la Commune accueille et soutient chaque année le Festival Bédécibels organisé par l'association Basilic qui contribue à la reconnaissance du neuvième art, la BD. Un travail de partenariat est d'ailleurs effectué avec les médiathèques et les collégiens.

Le prochain festival aura lieu les 13,14 et 15 juin aux Espaces du Fort Carré, et comme l'an passé, son accès sera gratuit. À cette occasion sera diffusée une bande dessinée coéditée par la Commune sous forme de guide. L'ouvrage met en images la vision d'un auteur sur la ville qu'il découvre et a envie de faire partager.

La réalisation de cette BD est confiée à un dessinateur de talent, qui s'appelle Christophe GIRARD et qui est diplômé de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon et professeur à La Villa Thiole depuis 1997.

Le tirage de l'ouvrage sera de 2 000 exemplaires (1 200 exemplaires acquis par la Ville et 800 par l'éditeur, « Les Enfants Rouges ». Cette BD sera vendue à la Villa Eilenroc, dans les musées, à l'Office de Tourisme et puis également dans les circuits habituels de vente, et notamment en librairie, au prix de 16 euros. Le coût total de l'opération est de 12 667,09 euros et les recettes prévisionnelles sont de 16 000 euros.

Monsieur le Maire

Interventions ?

Mme TORRES FORET DODELIN

Il n'y en a pas.

Monsieur le Maire

Pourquoi on n'a pas les images ? On les a eues en Commission « Culture » et on ne les a pas là.

Mme TORRES FORET DODELIN

La Commission « Culture » a pu voir des planches qui sont absolument magnifiques et les membres de la Commission ont pu rencontrer aussi Christophe GIRARD, qui d'ailleurs a eu une mention spéciale au Festival d'Angoulême en 2012. C'est vrai qu'on aurait pu faire peut-être visionner.

Monsieur le Maire

Le prochain Conseil verra l'œuvre totalement illustrée.

Mme TORRES FORET DODELIN

La BD sera présentée au festival au mois de juin.

Monsieur le Maire

Pour ceux qui seront indisponibles, la Ville leur enverra un petit document.

En tout cas, c'est très joli, je trouve.

Mme TORRES FORET DODELIN

C'est très beau.

Monsieur le Maire

C'est extrêmement poétique, c'est une nouvelle façon de visiter une ville et c'est un bon partenariat qu'on a maintenant avec Bédécibels sur les BD. Bien sûr, on ne veut pas concurrencer Angoulême, mais il y a quand

même une belle originalité dans ce festival et c'est bien qu'on ait ce partenariat supplémentaire.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

04-2 - CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ANTIBES (ACLA) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES FORET DODELIN

Il s'agit de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Culture Loisirs Antibes, l'ACLA, qui est subventionnée pour 2014 à hauteur de 25 000 euros et qui organise notamment Solidar'Livres, le concours des nouvelles avec édition d'ouvrages pour la 11^e année. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il y a une lecture des nouvelles à Antibes les 24 et 25 mai, et que cette année, le concours a lieu sur le thème du rouge. Il y a déjà 220 auteurs et j'ai le plaisir et l'honneur de faire partie du jury, ce qui est un bonheur.

Et puis les Déantibulations, évidemment, qui durent trois jours et qui proposent de nombreux spectacles de rue gratuits, et donc accessibles à tous.

Monsieur le Maire

Le rouge, c'est l'érotisme, c'est la révolution, c'est le sang, c'est la passion, mais en Chine c'est le deuil. Chacun choisira !

M. PIEL

Est-ce que vous pouvez rappeler le nom de l'éditeur de la BD ?

Mme TORRES FORET DODELIN

Les Enfants Rouges.

Monsieur le Maire

C'est drôle !

Mme TORRES FORET DODELIN

C'est une couleur que j'aime beaucoup aussi. C'est la couleur de la passion et ça veut dire plein de choses. En tout cas pour la culture, c'est bien. C'est le cœur et la passion.

Monsieur le Maire

Mais dès l'année prochaine, c'est bleu ! [Rires]

Je suppose que c'est un vote unanime. C'est un vote unanime.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MADAME ANNE-MARIE DUMONT - *rapportée en son absence par Monsieur le Maire*

06-1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT - PARC MEDIATHEQUE - CHANGEMENT D'INDICE DE LA FORMULE D'INDEXATION - AVENANT N°2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire

Anne-Marie DUMONT s'excuse, elle est absente.

Je dis les choses très clairement : c'est un décret qui oblige à changer l'indexation, ça ne change rien aux tarifs.

La Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins.

M. LA SPESA

Rassurez-vous, nous n'allons pas vous demander de nous expliquer en détail les différentes composantes de cette formule barbare.

Monsieur le Maire

C'est gentil !

M. LA SPESA

On en restera là. Vous venez de répondre à la question que l'on se posait, c'est-à-dire qu'on voulait connaître plutôt s'il allait y avoir un impact sur l'évolution du prix du stationnement. Vous venez de nous le dire, ça n'aura aucun impact. Nous en sommes contents parce que les tarifs, quand même, des parkings antibois étant assez chers, toute nouvelle augmentation aurait été peut-être malvenue. Donc tant mieux, ça ne bouge pas. On vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci. Le seul élément, c'est que je suis rentré en négociation avec ce parking parce que c'est un des rares parkings en délégation qui n'a pas la demi-heure gratuite, donc je leur ai demandé de regarder comment on pouvait... Et ils ont répondu favorablement à cette demande, donc ça va être étudié dans les semaines et les mois à venir.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MADAME CLEA PUGNAIRE

08-1 - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN - 'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU LYCEE HORTICOLE D'ANTIBES' - AFFECTATION DE SUBVENTION

Mme PUGNAIRE

La Ville d'Antibes, depuis de nombreuses années, conduit des projets d'aménagement paysager avec le lycée horticole, ce qu'elle a conforté en 2012 en établissant une convention-cadre avec cet établissement.

La rénovation des programmes de formation qui a été engagée en 2013 implique davantage de mises en situation professionnelle et d'ouverture vers l'extérieur pour ces élèves. Aussi, l'Association sportive et culturelle du lycée souhaite organiser en 2014 un voyage d'études à Barcelone d'une classe de BTS «Aménagements paysagers» afin de permettre aux étudiants de découvrir d'autres pratiques professionnelles et de s'ouvrir à d'autres cultures. Pour répondre à cet objectif, les étudiants en classe de BTS participeront également à des projets réalisés en partenariat avec notre Ville, à savoir des propositions d'aménagements sur des sites de la Commune, dont certains ont déjà été appréciés par les quartiers qui en ont été bénéficiaires ; participation à des travaux d'aménagement sur le site d'Eilenroc ; et participation encore cette année à la 4^e édition de la manifestation « Senteurs au jardin » au mois de mai prochain.

Aussi une participation financière de la Ville d'Antibes sollicitée par l'association, à hauteur de 3 000 euros, permettrait à ces étudiants de pouvoir s'ouvrir à ces cultures et pratiques extérieures, et permettrait également de faire baisser le niveau de participation financière des familles à hauteur de 20%.

C'est la raison pour laquelle il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à affecter une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association des étudiants du lycée dans le cadre de l'organisation de ce voyage d'études. Je vous remercie.

Madame VERNOCKE.

Madame VERNOCKE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une simple remarque d'ancienne enseignante que je vous

donne ici sur ce qui concerne la notion d'échange qui émane de cette délibération. C'est certain que nous sommes ravis d'accorder aux étudiants de la classe de BTS « Aménagements paysagers » une subvention pour un voyage d'études, qui souhaitons-le sera aussi un voyage d'agrément. La contrepartie de cette subvention étant la participation assez constante de cette classe à certains de nos projets où ils nous apportent leur jeunesse et leur déjà naissante compétence. Donc il n'y a pas seulement une opération « donnant-donnant », je crois qu'on doit le dire, mais dans ce cas il y a un réel bénéfice qui est au moins de nature pédagogique. Je vous remercie. Bien sûr, je voterai cette délibération.

Monsieur le Maire

Je partage complètement votre avis, et les liens qu'on a liés avec tous les lycées d'Antibes sont extrêmement fructueux, que ce soit avec le lycée Léonard de Vinci, ou le lycée Jacques Dolle, ou sur des sections plus particulières d'aménagements paysagers. On voit bien que c'est une façon que les jeunes s'approprient de manière – je dirais – expérimentale des projets et qu'ils s'approprient les projets de la Ville. Donc je suis très favorable à cette délibération qu'a portée Cléa PUGNAIRE, donc je vous la soumetts.

Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

09-1 - SANTE - 'SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ORTHOPHONISTES DES ALPES-MARITIMES' - AFFECTATION DE SUBVENTION

M. DULBECCO :

Ils sont déjà intervenus à l'hôpital d'Antibes. C'est pour sensibiliser les parents et les enfants sur les éventuels troubles qui pourraient être à l'origine d'éventuels échecs scolaires plus tard.

Monsieur le Maire :

Merci. Pas de vote contre, pas d'abstention.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

09-2 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - DEUXIEME PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (PAPI CASA N°2) - PERIODE 2014 A 2019 - CONVENTION-CADRE RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIONS DU BASSIN VERSANT DU LOUP, DE LA BRAGUE ET DES VALLONS COTIERS - AUTORISATION DE SIGNATURE

☞ Un diaporama portant sur le programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (PAPI CASA n°2) a été présenté par Madame Valérie EMPHOUX, responsable de service des eaux pluviales et de la lutte contre les inondations au sein de la Direction Réseaux Infrastructures.

M. DULBECCO

J'ai demandé à ce qu'une présentation soit faite parce que rien ne vaut une belle présentation par rapport à des discours ou à des écrits. Vous allez tout comprendre.

Monsieur le Maire

C'est Valérie EMPHOUX qui nous fait le plaisir de cette présentation. On l'écoute.

Mme EMPHOUX

Bonjour. Avant de présenter le PAPI n°2 qui va couvrir la période 2014-2019, nous allons faire un petit retour sur le PAPI n°1 qui s'achève et les actions qui ont été réalisées, notamment à Antibes.

Quelques photos, toujours, pour bien resituer et justifier cette nécessité de réaliser des travaux de protection contre les inondations. C'est vrai que nous sommes sur un milieu très urbanisé, donc les ruissellements sont très violents lorsque l'intensité de la pluie est forte. Toutes ces images que vous voyez, je pense que vous avez tous déjà plus ou moins testé lorsqu'il pleut fort.

Sur ce plan d'actions n°1 qui s'achève, qui avait débuté en février 2007... PAPI est donc maintenant un terme auquel nous sommes familiers : Programme d'Actions de Prévention des Inondations, qui engage les Collectivités, maîtres d'ouvrage, l'État, le Département, la Région et la CASA puisque la CASA pilote, est maître d'ouvrage de ce PAPI.

Trois grands chantiers ont été réalisés sur Antibes :

- le premier, c'est la suppression de ce qu'on appelait la « baïonnette des Hors, c'était un tracé un peu particulier du vallon qui induisait des surélévations de niveaux d'eau en crue. Ça a été effacé ;
- la restauration capacitaire et environnementale du débouché de la Brague ;
- la création du bassin de rétention de Saint-Claude, universellement connu.

La baïonnette des Hors, quelques photos du chantier. On a rectifié le tracé et aujourd'hui on a un écoulement qui se fait beaucoup mieux, on a pu le tester. Les travaux ont été réalisés et achevés en 2008. Le coût des travaux a été inférieur à l'estimation initiale, ce qui était aussi un bon résultat.

La restauration capacitaire de la Brague, qui a consisté à créer ce qu'on appelle des risbermes de part et d'autre du lit pour permettre d'agrandir la section hydraulique. Là aussi, c'est un aménagement qui a été testé en crue et qui fonctionne bien, et qui a présenté aussi un gros avantage, outre la restauration environnementale avec des plantations très intéressantes pour la faune et la flore, de rétablir un cheminement piéton entre l'impasse de la Brague et puis les plages. Donc ça, c'est très apprécié aussi, ça fait une jolie promenade qui est très utilisée, surtout en été.

Et enfin le bassin de Saint-Claude qui a été mis en service en décembre, qui est fonctionnel, pas totalement terminé. Il reste des petits aménagements paysagers à réaliser. Là vous avez une vue schématique, quelques plans avec ces fameuses rangées de gabions, et puis un petit film qui a été réalisé par la Direction de la Communication qui est très intéressant parce qu'on voit le bassin avec ses deux barrages et son volume de 30 000 m³ avec ses ouvrages très techniques en forme de digue qui contrôlent le débit et puis le déversoir, et jusqu'à la mer. On le voit bien situé dans le bassin versant du Laval, qu'il contrôle. Ce bassin est fonctionnel depuis décembre. On l'a testé sur des petites crues. Pour l'instant, on n'a pas encore vécu depuis une vraie grosse crue, mais il a commencé à bien fonctionner. Il récupère, il retire des volumes d'eau et en tout cas il protège efficacement le carrefour Sarrazine. Jusqu'à présent on n'a pas eu de débordement. C'est la moindre des choses qu'on lui demande.

Pour le PAPI CASA n°2, toujours piloté par la CASA, période 2014-2019, le montant total est de 11 600 000 euros H.T., mais bien sûr pour un grand nombre de Collectivités : Villeneuve-Loubet, Roquefort-les-Pins, Biot, Vallauris, La Colle, Antibes, qui sont les Communes les plus touchées par les inondations sur le domaine de la CASA, sur le territoire. Et les financeurs sont toujours bien sûr l'État, qui a la plus grosse part des financements (58,8% en moyenne), mais aussi le Département des Alpes-Maritimes, la Région qui intervient aussi beaucoup (pratiquement à hauteur de 20%) sur beaucoup d'opérations, et un petit peu l'Agence de l'Eau, en tout cas pour notre futur aménagement antibois.

Nos actions à Antibes, ce sera l'acquisition et la démolition d'une maison très exposée en bord de Brague et de Valmasque, sur le Clos des Moulières qui seraient subventionnées par les fonds Barnier à hauteur de 100%. Nous poursuivrons l'aménagement de la Brague pour continuer à améliorer l'évacuation des crues et à

restaurer environnementalement les berges, bien sûr. Et puis une série d'études qui sont plus relatives au bassin versant urbain et qui vont toujours dans le sens de la sécurisation face aux ruissellements urbains très forts, et prioritairement sur le bassin du Laval qui est le plus problématique de notre Commune.

Ici des images positionnant cette maison qui serait acquise et démolie pour une estimation financière d'environ 500 000 euros. Cette acquisition, avec la démolition et la remise en état, pourrait se faire en 2014, si tout va bien, financée à hauteur de 100%. Cette maison est en zone rouge, très exposée. Il n'y a pas d'étagage pour trouver des zones de refuge pour les occupants. C'est pour cela qu'elle a été identifiée comme à très haut risque. Par ailleurs, on a bien étudié s'il était possible de mettre en œuvre d'autres solutions pour la sécuriser. Elle est vraiment au ras de la berge. Il n'y a pas de solution technique. En tout cas les solutions techniques coûteraient probablement plus cher que la maison elle-même. Donc la solution, c'est la démolition malheureusement.

La deuxième action pour Antibes, c'est un groupement d'études :

- un premier projet de réalisation d'un autre bassin de rétention, mais beaucoup moins volumineux (3 600m³ environ), à hauteur du square Cerruti sur des terrains qui sont situés sur le domaine public. Donc, on s'affranchit là des acquisitions foncières qui sont souvent très délicates et complexes ;
- un autre bassin qui serait sur un affluent de la route de Grasse, considérée comme un axe hydraulique, au niveau des résidences des Bastides ;
- un autre projet qui est plus ancien mais qu'on réactualiserait totalement au niveau de Sarrazine, qui reste un endroit très intéressant pour la rétention de crues, mais là on partirait sur un ouvrage plutôt à ciel ouvert et en tout cas, qui fonctionnerait toujours en série avec le bassin de Saint-Claude, qui compléterait Saint-Claude, mais moins volumineux.

L'estimation de ces études est de 200 000 euros et on commencera à les engager dès cette année. On va monter les cahiers des charges.

Et la troisième opération, qui va également faire l'objet d'études à lancer très prochainement : la poursuite du réaménagement de la Brague suivant vraiment les mêmes principes : élargissement des hauts de berge pour créer des risbermes et restauration environnementale, avec un planning prévisionnel de travaux 2015-2016. Là, les travaux sont subventionnés pour un montant d'1,2 million euros H.T.

Sur la Commune d'Antibes, le PAPI jusqu'à sa révision à mi-parcours, dont je vais vous reparler, atteindrait un montant d'1,9 million euros hors subventions. 280 000 euros seraient financés par la Commune d'Antibes.

Cette fameuse révision à mi-parcours, qui se situerait en 2017, permettra à l'État de nous dire s'il est prêt à soutenir financièrement les travaux relatifs aux trois études de bassins de rétention que je vous ai présentées, pour savoir si on peut engager la suite. Et ces travaux, eux, s'élèveraient à 4,2 millions euros H.T. Sur toutes ces actions, on arrive à 80% de subventions dans tous les cas.

Un planning prévisionnel – là, on est vraiment sur du prévisionnel – qui montre surtout cette date de 2017, mi-parcours. Il n'y a pas d'engagement là-dessus. L'important, c'est de réaliser toutes nos actions sur la durée du PAPI. Je ne vais pas m'attarder là-dessus.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui concerne la signature de la convention qui constitue également un engagement à réaliser ces travaux pour la Ville d'Antibes. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Je me permets de faire deux remarques. D'abord, je félicite les services parce que lorsque nous sommes montés avec Jean-Pierre DERMIT, qui est chargé des risques naturels et des inondations à la CASA,

à Paris et qu'on a présenté au Ministère de l'Écologie l'ensemble des dossiers, tous les dossiers antibois ont été retenus, c'est-à-dire qu'aucune des propositions n'a été « retoquée », ce qui est un élément majeur pour les subventions d'État qui déclenchent derrière les subventions de la Région. Et puis en même temps, on a bouclé quand même le PAPI 1, qui n'était pas simple, qui était beaucoup plus compliqué que le deuxième PAPI, qui va bien compléter, en termes surtout de réaménagement de la Brague, la vision qu'on avait.

Après il y a une maison, on a déjà délibéré. On savait que les fonds Barnier, on a toujours été attentifs à regarder que ça coûte 500 000 euros une maison à acheter pour la démolir. Mais en même temps, les fonds Barnier font que ce sont des subventions – on l'avait vu dans un précédent Conseil municipal – qui amènent à 100% de démolition possible.

Après, que personne ne s'inquiète. Les bassins de rétention qu'évoquait Valérie EMPHOUX ne sont bien entendu pas de la même dimension, et donc n'entraîneront pas les mêmes complications, très certainement, que le bassin de Saint-Claude qui vient d'être terminé.

Patrick DULBECCO.

M. DULBECCO

Écoutez, tout a été dit. Pour ces bassins de rétention, c'est dix fois moins puisque c'est aux alentours de 3 600m³. Ça correspond quand même à deux bassins olympiques, je veux dire. Le bassin qui a été construit, c'est 15 bassins olympiques quand même.

Monsieur le Maire

Le nageur se réveille ! [Rires]

Tu ne nous proposes pas de faire une piscine olympique au-dessus du bassin de rétention ?!

M. DULBECCO

Tout est possible dans l'avenir, Monsieur le Maire !

Il s'agit d'approuver ces projets d'investissement relatifs aux travaux de lutte contre les inondations, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Très bien. Et prochainement on signera donc la convention de ce PAPI 2 avec l'État.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

11-1 - ANIMATION CULTURELLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DES FETES ET TRADITIONS DES GENS DE MER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. RAMBAUD

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette association a pour but essentiel d'organiser les fêtes de la Saint-Pierre. Vous savez que lors du décès de son Président, Georges ARNAUD, il y a deux ans, la société s'est alors trouvée en difficulté pour organiser cette fête. La Commune s'est donc substituée pour cette organisation.

Aujourd'hui, Denis GENOVESE, son Président, souhaite et sollicite la possibilité de reprendre à sa charge cette manifestation. Et c'est pour cette raison que la Commune souhaite attribuer une subvention

complémentaire de 15 000 euros en 2014 à l'association. La participation, bien sûr, de la Commune sera diminuée d'autant. Nous souhaitons également contractualiser pour une période de trois ans avec cette association.

Je vous demande d'autoriser le versement de cette subvention de 15 000 euros, de dire que les crédits sont bien inscrits au BP 2014 et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur le Maire

Au fond l'association reprend ses droits. On sait très bien qu'il y a l'embrasement des Remparts, le feu d'artifice qui incombent à la Ville et qui continueront à être gérés par l'EPIC « Office du Tourisme ». Et puis il y a l'animation, je dirais, traditionnelle : les lampions, la sardinade, etc... qui est redonnée aux associations dès l'instant où maintenant elles ont la capacité de bénévoles pour la porter, et la Ville n'a pas vocation à se substituer aux associations.

Cet équilibre a été effectué, c'est la délibération qu'on vous propose aujourd'hui. Personne n'est contre, pas d'abstention.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MONSIEUR JACQUES GENTE

13-1 - SOLIDARITE - AZURARENA ANTIBES - PLACES SOCIALES ET SOLIDAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR MEDICO SOCIAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GENTE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la salle Azurarena Antibes a été mise en service durant l'été 2013. Cet équipement multifonctionnel a pour vocation d'accueillir les matchs à domicile de basket du club résident, les compétitions et manifestations sportives ainsi que des spectacles.

Pour chacun de ces événements, la Commune dispose de 330 places en application du contrat de délégation de service public conclu avec Vert Marine pour les spectacles et les manifestations que le délégataire organise d'une part, du marché de prestations passé avec l'OAJLP Côte d'Azur pour les matches à domicile de l'équipe de basket d'autre part.

Ainsi la Commune peut faire bénéficier des places gratuites au jeune public et à des personnes qui n'ont habituellement pas accès à ce type d'événement. S'agissant du jeune public, la Commune dispose des places par le biais des écoles. C'est ainsi que 70 places sont données pour chaque match de basket à des classes de CM1-CM2 par roulement selon un calendrier établi avec elles. Elles sont également distribuées par le biais des activités « enfance et jeunesse », « centres de loisirs », « centres ados », « espace jeunesse », « mercredis sportifs », et « stages multisports ». Des billets sont donnés au Centre d'Action Sociale pour les seniors.

Il est proposé de distribuer également des places aux personnes signalées au CCAS par des associations du secteur médico-social. Pour cela, il est proposé de signer la convention de partenariat avec le CCAS et les associations volontaires pour appliquer ce dispositif. Dans l'immédiat, et pour permettre à ces personnes de poursuivre la saison sportive en cours, entre 65 et 75 places de basket peuvent d'ores et déjà leur être fournies dans le cadre de cette convention. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat adéquates.

Monsieur le Maire :

Merci. Vous avez compris : il y a 300 places pour chaque manifestation. Je suppose que quand on regarde Zaz, ça ne sera plutôt pas les seniors et plutôt les jeunes, et que quand il y a du basket, en revanche il y a à la fois des jeunes et des seniors. Jusqu'à présent, on distribue presque exclusivement aux jeunes qui sont

identifiés et aux écoles par roulement. Donc, il fallait trouver aussi la possibilité, surtout si des manifestations se déroulent à Azurarena en dehors du basket et qu'elles puissent intéresser un public senior, de pouvoir en faire profiter les publics les plus défavorisés. C'est la raison pour laquelle le réceptacle du CCAS est un bon endroit pour que chaque association puisse demander un certain nombre de places pour des publics en difficulté ou qui n'ont pas les moyens d'assister à ce type de spectacle.

Voilà l'objet de cette convention et je remercie Jacques GENTE de l'avoir menée à bien parce que c'est toujours compliqué de gérer entre les services « jeunesse », le service « action sociale », les partenaires sociaux et de trouver les bonnes personnes à qui donner sans que ça retourne toujours aux mêmes et sans que ça ne donne non plus une impression désagréable. Il faut que ce soit quelque chose qui soit géré socialement et humainement.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MONSIEUR ALAIN BIGNONNEAU

21-1 - ANSE DE L'OLIVETTE - ORGANISATION ET GESTION D'UNE ZONE DE MOUILLAGES COLLECTIFS ET D'EQUIPEMENTS LEGERS DE PLAISANCE - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. BIGNONNEAU

Monsieur le Maire, mes chers collègues, on a eu à l'appui de cette délibération le rapport vous exposant les motivations et le choix proposé du délégataire pour gérer la zone de mouillage de l'Olivette jusqu'en 2020. Il s'agit de l'association sortante dont l'offre a été jugée satisfaisante sur les deux critères d'analyse des offres. Cette association, qui regroupe plus d'une centaine de personnes, dépasse le simple intérêt de la défense du patrimoine maritime, et œuvre constamment pour préserver un des plus beaux sites naturels de notre Commune.

Le tarif des redevances perçues par les usagers sur les usagers abonnés ou de passage est modeste et permet de réaliser les investissements projetés de 64 500 euros sur sept ans. Bien sûr, ils reverseront une redevance annuelle à la Ville de 1 500 euros. La Commune paiera elle-même à l'État une redevance de 1 495 euros. Le but ici n'étant pas de faire des bénéficiaires, mais d'entretenir un des joyaux de notre littoral.

Monsieur le Maire, avec votre autorisation, je rappellerai que la réhabilitation de la digue qui protège l'Anse de l'Olivette, située malheureusement en dehors de la concession, a nécessité la mobilisation de l'intégralité de votre réserve parlementaire. Et le Conseil régional, par la voix de son Vice-Président, nous a informés avoir débloqué pour sa part une somme de 49 550 euros. Le Conseil général a également été sollicité et nous attendons sa réponse. Les travaux, dont les sondages viennent d'être démarrés, devront, si tout va bien, être réalisés fin 2014.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le choix de l'association et de vous autoriser, Monsieur le Maire, de signer toute la convention.

Monsieur le Maire :

C'est très bien que ce site exceptionnel soit géré de manière associative. En même temps, c'est très bien aussi que les travaux démarrent en 2014 et qu'on ait trouvé un bouclage financier dans la plus grande transparence d'une réserve parlementaire.

M. PIEL :

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

Monsieur le Maire :

C'est vrai, c'est aussi exceptionnel que la réserve parlementaire puisse aider un projet que la Région, et vous

avez raison de le mentionner, Monsieur PIEL.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MADAME MARGUERITE BLAZY

27-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ARTS DRAMATIQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES FETES DE LA FONTONNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BLAZY

Écoutez, ça se passe très, très bien puisque c'est une animation que l'on fait à la Fontonne, avec le conservatoire de musique et l'association « le comité des fêtes » dont le Président est Monsieur Benoît HARTNAGEL avec toute son équipe, que je remercie. Et je voudrais dire que c'est la chorale d'enfants « l'Harmonie junior » et l'orchestre à cordes qui se produisent.

Et par contre, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à vous dire que nous avons un grave problème. C'est tout simplement que nous avons tellement de succès que l'église est trop petite.

Monsieur le Maire

Nous attendrons un tout petit peu pour agrandir l'église de la Fontonne ! Mais cette église qui est malheureusement en face de l'hôpital public est un endroit malheureusement dans lequel on a beaucoup d'enterrements. C'est une très bonne chose qu'il y ait cette animation de jeunesse et cette action culturelle au cœur du quartier de la Fontonne.

On passe au vote. Personne n'est contre ni ne s'abstient.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

MONSIEUR YVES DAHAN

29-1 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE DE PRODUITS EN REGIE - FIXATION DES MODALITES

M. DAHAN

Monsieur le Maire et chers collègues, pour le Musée Peynet il s'agit entre autres d'un réapprovisionnement de la boutique, avec peut-être une petite annotation sur un nouvel ouvrage qui est celui d'un des dessinateurs qui est exposé régulièrement, qui s'appelle RICORD.

C'est pour un coût total de 8 201,37 euros, pour une recette prévisionnelle de 14 599,75 euros.

Il vous est demandé d'approuver les modalités d'acquisition, d'édition et de revente de ces articles.

Monsieur le Maire

Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre.

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ENRICHISSEMENT DU FONDS PATRIMONIAL - ACQUISITION D'UNE ESTAMPE DE JEAN-JACQUES SEMPE INTITULEE « NEW YORK, L'HOMME MARCHANT DANS LA NEIGE »

M. DAHAN

Oui Monsieur le Maire, effectivement, il s'agit, toujours pour le Musée Peynet et du dessin humoristique, d'un enrichissement de fonds. Vous savez que régulièrement, depuis les années 2000, on a doublé quasiment les différentes œuvres qui se trouvent dans ce musée. Et là, il s'agit en l'occurrence d'un dessin très représentatif du style de SEMPE qui s'appelle « New York, l'homme marchant dans la neige », qui est une œuvre éditée à 40 exemplaires sur un velin de beau format puisqu'il fait 80x60.

Il vous est donc demandé d'approuver les conditions d'acquisition de cette estampe de Jean-Jacques SEMPE pour un montant de 800 euros.

Monsieur le Maire

C'est dur de marcher dans la neige, Monsieur PIEL, surtout à New York ! Je voyais que vous étiez en train de...

M. PIEL

Je pense que c'est une œuvre qui est un peu – comment dire ? – mélancolique.

Monsieur le Maire

Oui c'est vrai.

M. PIEL

Et je trouve que terminer un Conseil... Heureusement que Monsieur GILLI va nous parler du littoral et de la façon dont on va se réapproprier le littoral parce que là, cette œuvre-là est un peu mélancolique.

Monsieur le Maire

SEMPE, c'est toujours l'homme qui est un peu isolé, seul, au milieu de l'univers déshumanisé.

M. PIEL

C'est ça. Tout à fait.

Monsieur le Maire

Donc, c'est difficile d'acquérir un SEMPE très, très, très hilarant.

M. PIEL

Peut-être pourrions-nous dire à nos futurs collègues qu'ils réfléchissent à une exposition dans ce musée des œuvres de CAVANNA, qui vient de disparaître. Je pense que ce serait une bonne idée. La mélancolie continue.

Monsieur le Maire

J'espère quand même qu'ils ne seront ni bêtes ni méchants, comme le proposait le journal *Hara-Kiri*, et qu'ils auront l'intelligence et l'ouverture d'esprit qu'on a manifestées pendant toute la durée de ce mandat.

Sur la délibération, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Départ de Monsieur Jacques BAYLE

Présents : 40 / Procurations : 5 Absents : 4

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - SITE DE LA BATTERIE DU GRAILLON - CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ARTIFICIEL CONSTITUTIVE DE DROITS REELS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire

Et pour terminer dans la bonne humeur et pour faire plaisir au colonel PADOVANI qui passe le relais à Monsieur GILLI avec un ouvrage militaire qui devient un ouvrage écologique.

M. GILLI

Monsieur le Maire, chers collègues, vous imaginerez sans mal quel est le plaisir pour moi de conclure ce dernier Conseil municipal en vous proposant l'aboutissement d'une...

Monsieur le Maire

De ce mandat ! Le dernier Conseil municipal de ce mandat !

[Rires et applaudissements]

Monsieur le Maire

Ce n'est pas qu'on est superstitieux, mais enfin quand même !

[Rires]

M. GILLI

Le plaisir n'en étant pas moins grand, je vais donc vous proposer l'aboutissement d'une démarche engagée il y a plus de deux ans maintenant, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et concernant l'espace « Mer et Littoral » existant, et qui va donc dès à présent pouvoir continuer à se développer, à la Batterie du Graillon.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public artificiel constitutif de droits réels pour le site de la Batterie du Graillon avec le Conservatoire du Littoral, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Pour rappel, cette convention est d'une durée de trente ans et nous coûtera 200 euros par an, tandis que la précédente, qui n'était pas une convention mais une location, le loyer était de 20 000 euros annuels. Ils étaient versés au ministère de la Défense. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Et au travers de vous, mon Colonel, on remercie le ministère de la Défense d'avoir bien voulu se dessaisir de cet ouvrage qui effectivement n'avait plus d'utilité militaire, en tout cas dans l'immédiat.

Sur cette note positive, je vous demande de voter. Personne n'est contre ni s'abstient. La délibération est adoptée.

Je vous remercie tous, mes chers collègues, de ce mandat, en vous rappelant simplement quelques petits chiffres. Nous avons tenu 72 réunions, nous avons voté 1 620 délibérations et nous n'en avons adopté que 21% à la majorité, donc les autres ont été adoptées à l'unanimité. Donc, je pense que les 21% suffiront pour que le débat démocratique soit vivant et je vous donne éventuellement rendez-vous, ne sachant où seront nos places, si nos places seront présentes, au prochain mandat. En tout cas, je vous remercie tous, à la fois la majorité et l'opposition. L'opposition est une opposition qui s'oppose et c'est son travail. Et en même temps, c'est une opposition qui construit et j'ai bien vu que si on a quelques délibérations à l'unanimité, c'est parce que de temps en temps on partage l'amour de cette Ville.

Je vous remercie et à bientôt.

[Applaudissements]

La délibération est adoptée **à l'unanimité.**

La séance est levée à 17 heures 22

Le Directeur Général des Services,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI